LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Mardi 19 Février 1918
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. Direction 2-90. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
43e ANNEE — 10 cent. — N° 14.989

Chez les Radicaux

Les votes émis et les décisions prises par le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste dans sa réunion de dimanche méritent d'être approuvés sans réserves : ils témoignent que, au point de vue patriotique comme aux points de vue économique et politique, la démocratie radicale et radicale-socialiste reste plus que jamais en parfaite communion d'idées et de sentiments avec le pays républicain.

La réunion coïncidait avec l'anniversaire de cette journée historique du 17 Février 1871 où fut apportée devant l'Assemblée Nationale frémissante d'angoisse patriotique l'inoubliable protestation des représentants alsaciens-lorrains. Le lendemain, les députés républicains remettaient aux nobles protestataires l'adresse dont nous rappelions naguère ici même le texte émouvant. Enfin, quelques jours après, le 1er mars, le traité de paix était voté par 546 voix contre 107. Ce sont ces 107 opposants dont le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste a salué la mémoire en votant la motion aux termes de laquelle il est déclaré une fois de plus que la restitution pure et simple de l'Alsace et de la Lorraine à la France « constitue le symbole de la victoire du Droit ».

On pourrait ajouter à cette évocation un autre souvenir non moins significatif : à savoir que, à la séance du 3 mars 1871, les cinq députés socialistes de l'Assemblée, Henri Rochefort, Ranc, Benoît-Malon, Félix Pyat et Tridon, démissionnèrent en faisant la déclaration suivante : « Nos électeurs nous ont donné le mandat de représenter la France républicaine une et indivisible. Notre conscience nous défend de siéger un jour de plus dans une Assemblée dont nous ne pouvons reconnaître les actes comme valables. Nous nous retirons donc comme nos frères d'Alsace et de Lorraine et nous adressons au citoyen président notre démission de représentants du peuple ».

La motion votée en faveur de la malheureuse Pologne s'inspire des mêmes nobles sentiments qui ont dicté celle relative à l'Alsace-Lorraine ; elle ralliera également toutes les pensées et tous les cœurs partout où l'on a le culte des idées d'indépendance nationale, de liberté et de justice.

Nous ne saurions que louer d'autre part la décision prise par le Comité de s'associer, sur une invitation de M. Jouhaux, à la Conférence d'ordre économique à laquelle doivent participer les délégués de la Ligue des Droits de l'Homme et ceux du Parti socialiste unifié. La guerre actuelle a montré qu'il importait de donner aux grands problèmes économiques plus d'importance qu'on n'avait coutume de le faire dans le passé. Un grand parti comme le Parti radical et radical-socialiste a le devoir d'appliquer désormais son attention réfléchie à l'examen et à la solution de ces problèmes qui aboutiront d'autant mieux que toutes les classes de la nation se rapprocheront plus étroitement pour collaborer à la même œuvre nécessaire et féconde. Les vœux votés sur la proposition de M. le sénateur Perchot (création d'une union économique entre les nations amies et alliées) et sur celle de M. Michelis, délégué de Marseille (préparation de l'après-guerre économique), prouvent que les élus et les organisateurs du Parti sont pénétrés de ce devoir.

Enfin, le Comité a décidé de demander « à toutes ses fédérations et groupements de prendre l'initiative d'une vigoureuse action contre les menées intolérables de la réaction et d'associer leurs efforts à ceux de toutes les organisations démocratiques ». Il proclame ainsi une fois de plus qu'il n'entend pas séparer la défense de la Patrie de la défense de la République, de cette glorieuse République qui n'a jamais été plus combattue, plus outragée et plus calomniée que depuis la guerre. Nous exprimons le souhait que l'appel du Comité exécutif soit entendu au Parlement comme dans le pays.

CAMILLE FERDY.

LETTRE D'ITALIE

La propagande patriotique et Milan. — Le martyre de Guillaume Oberdan.

Rome, 16 Février.

Toute espérance en la Russie étant perdue, le peuple italien s'est désormais familiarisé à l'idée d'une longue guerre. Dans les deux dernières années, on disait pendant l'hiver, qu'avec le retour de la belle saison, les opérations militaires prendraient une tournure décisive. Maintenant on ne dit plus cela, car on comprend que l'effort devra être encore grand et qu'il ne pourra être complet que lorsque les Etats-Unis auront atteint leur pleine puissance militaire.

Et même, tous ont acquis la conviction que la guerre ne sera pas gagnée seulement par la puissance des armes, mais aussi par la vertu de résistance dont feront preuve les populations. Cette conviction a donné lieu à une propagande intense, dont les résultats sont vraiment efficaces.

Le centre de cette propagande est Milan ; Milan, qui a une splendide tradition de patriotisme. Dans l'histoire du Risorgimento, Milan a écrit de nombreuses pages glorieuses par ses conjurations et ses insurrections, par la contribution de sa richesse offerte à la cause nationale et par les offres plus généreuses encore de volontaires aux troupes garibaldiennes. Milan, ville riche d'industrie et de commerce, a, en ces jours, souscrit presque un milliard au cinquième emprunt de guerre. Quand les ennemis rompirent la digue de Caporetto, envahirent la Vénétie et que la Lombardie dans les premières semaines parut aussi menacée, Milan, qui par longue et douloureuse expérience connaît le bâton autrichien, ne se découragea point ; mais se dressa fièrement et fit autour d'elle la plus fervente propagande pour courir sus à l'envahisseur. Les mutilés de guerre, unis en associations, envoyèrent nombreux des leurs au front visiter les tranchées, relever les cœurs et donner un noble exemple. Maintenant, tous ces mutilés vont chaque dimanche dans les campagnes, surtout dans les villages dédaignés par les partis politiques ou qui avaient bu le poison neutraliste répandu par quelques mauvais Italiens ; et partout ils rencontrent des succès imprévus, soulevant l'enthousiasme de ces rudes plébéiens que l'on croyait incapables de comprendre les hautes fins de justice de notre guerre.

A Milan encore, sur l'initiative des glorieux mutilés, fut tenue, les premiers jours du mois, une solennelle réunion patriotique, à laquelle intervinrent un grand nombre de députés et de sénateurs et les représentants politiques de toutes les villes lombardes. Le président du Conseil, M. Orlando, aurait assisté à cette grandiose réunion, mais les travaux de la Conférence de Versailles ne lui permirent pas de tenir sa promesse.

⁂

Ce fut aussi une magnifique journée de propagande patriotique que celle d'hier, à Rome, occasionnée par la commémoration de Guillaume Oberdank et l'inauguration de son buste sur le Pincio, devant une foule immense.

C'est l'expression de la reconnaissance de la Patrie pour un de ses martyrs les plus purs.

Peu de gens, hors d'Italie, savent ce que fut Guillaume Oberdank.

On croit qu'il voulait tuer l'empereur d'Autriche et que c'est pour cela qu'il fut pendu.

Si brièvement que ce soit, il convient d'exposer les faits et de mettre dans sa vraie lumière l'héroïque figure du jeune martyr triestin.

Guillaume Oberdank, à 20 ans, quittait Trieste, sa ville natale, pour ne pas servir dans l'armée autrichienne détestée et vint en Italie pour continuer ses études d'ingénieur.

Il fréquenta l'Université de Rome et en dehors de ses études il fut un ardent propagateur du principe des nationalités et, avec d'autres jeunes gens, fonda plusieurs cercles irrédentistes qui avaient pour programme la libération des provinces italiennes de la domination étrangère.

C'était dans le temps où le gouvernement italien, allant à l'encontre de la volonté populaire, s'apprêtait à entrer en alliance avec les empires centraux. La diplomatie célait ses intrigues, mais on en eut tout de même vent. Dans l'été de 1882, le bruit se répandit que l'Italie s'était liée ou était sur le point de se lier avec l'Autriche. De nombreuses protestations s'élevèrent, mais furent réprimées par la police.

Guillaume Oberdank, qui avait alors 23 ans, comprit que, pour maintenir vive la flamme de l'idéalité nationale de Trente et de Trieste, un sacrifice était nécessaire ; et lui, avec une sérénité d'âme digne d'un antique Romain, s'apprête à faire l'holocauste de sa propre personne sur l'autel de la Patrie. Il retourne en Autriche, apparemment pour tuer l'empereur, mais en fait pour sacrifier sa jeune existence comme leçon et pour le souvenir.

Telles furent ses intentions, ainsi qu'il en résulte de son testament politique écrit en septembre 1882, trois mois avant de gravir l'échafaud, et que, avant de quitter l'Italie, il avait confié à des mains amies.

J'extrais de ce noble document la partie la plus importante que voici :

« Je vais accomplir un acte solennel et important.

« Solennel parce que je m'apprête au sacrifice ; important, parce qu'il donnera ses fruits.

« Il est nécessaire que de tels actes secouent la torpeur craintive des jeunes gens.

« Déjà, depuis trop de temps, ils taisent leurs sentiments généreux, déjà, depuis trop de temps, on courbe le front devant toutes sortes d'insultes de l'étranger. Les fils oublient la gloire de leurs pères ; le nom d'Italien menace de devenir le synonyme de lâche ou d'indifférent.

« Non ! des instincts généreux ne peuvent pas périr ainsi ! Ils sont assoupis, mais ils se réveilleront.

« Au premier cri d'alarme, la jeunesse d'Italie courra avec les noms de nos « Grands » sur les lèvres, chasser pour toujours de Trieste et de Trente l'odieux étranger qui depuis si longtemps nous menace et nous opprime.

« Oh ! que mon acte puisse conduire l'Italie à la guerre contre l'ennemi ».

Arrêté à la frontière, Guillaume Oberdank fut condamné à mort. Il écouta la sentence en souriant, et quand il eut gravi l'échafaud, il aida le bourreau à lui mettre le nœud coulant, et avant de quitter la vie, il cria : « Vive l'Italie ! »

Ainsi mourut le jeune Triestin pour lequel Victor Hugo, votre grand poète, implora en vain la clémence de l'empereur d'Autriche.

Quel est la signification de ce martyre et de sa glorification d'aujourd'hui, il est facile de le comprendre. Et même on sait bien que la mémoire du martyr fut toujours vénérée par la jeunesse d'Italie et exaltée par le poète de la nouvelle Italie, Giosué Carducci.

Oberdank rappelle Trieste que l'Italie regarde toujours avec la même âme et aussi les tristes et longues années de notre alliance contre l'éternelle ennemie de notre pays.

Toute l'histoire de l'Italie depuis 1821 est l'histoire des martyres et la plupart des victimes sont dues à la férocité de l'Autriche.

Il ne faut donc pas s'étonner si le sentiment italien est profondément haineux de l'Autriche, et si notre peuple croit et affirme qu'il n'y aura pas de paix en Europe, ni de liberté tant que subsistera cette monstrueuse agglomération de races qu'est l'empire d'Autriche-Hongrie.

GARZIA CASSOLA.

PROPOS DE GUERRE

Messieurs Purgon

Si l'on en croit une communication faite à l'Académie de Médecine par le docteur Luys, le général Galliéni serait mort victime du préjugé hiérarchique médical.

Le docteur Luys a découvert un nouveau procédé opératoire dans le traitement des maladies de la prostate, procédé qui consiste à « forer » la prostate à l'aide du cautère et qui évite l'opération et ses suites incertaines.

Le général Galliéni qui souffrait de cette affection, ayant entendu parler de la méthode du docteur Luys, ordonna que celui-ci, mobilisé à Besançon comme médecin-major, fût rappelé à Paris. Opéré par ses soins, le général s'en trouva admirablement ; il s'achemina vers la guérison au point que ses proches ne le reconnaissaient plus.

Mais on s'émut dans l'entourage du général de le voir soigner par un petit médecin sans titres spéciaux, un petit médecin qui, jusque-là, avait administré de la quinine aux fiévreux et peut-être coupé des jambes à des héros obscurs dans un hôpital de province. Il fallait faire cesser ce scandale.

On représenta au défenseur de Paris qu'il était de toute nécessité qu'il rentrât dans la tradition, laquelle exigeait qu'il se fît opérer régulièrement et par un bistouri dûment accrédité.

Le brave général se rendit à ces considérations. Il se fit opérer comme on le désirait, et il en mourut.

L'histoire peut paraître extravagante ; elle est vraisemblable, elle est probablement vraie ; elle a d'ailleurs été contée dans une enceinte officielle, et entendue par des personnages qui ne sont pas précisément des plaisantins.

Saint-Simon, nous apprend que Louis XIV fut déplorablement soigné par un médecin ignare qui administrait au roi Soleil de magistrales saignées pour lui purifier le sang ! Ce médicastre avait le titre de premier chirurgien du Roy et nul n'eût osé critiquer ses ordonnances. Il fit mourir le roi solennellement, du bout de sa lancette patentée...

Le pauvre Galliéni n'a pas eu plus de chance, bien qu'il ait vécu deux siècles plus tard.

ANDRE NEGIS.

La Carte de Tabac

Saint-Etienne, 18 Février.

La Chambre syndicale des gérants des débits de tabacs de la Loire réclame l'établissement d'une carte de tabac.

1.297e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 18 Février.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Actions d'artillerie violentes, dans la région du bois Mortier et de Vauxaillon.

En Champagne, après une vive préparation d'artillerie, les Allemands ont lancé une attaque sur les positions que nous avons conquises, le 13, au sud-ouest de la butte du Mesnil.

Après un vif combat, nous avons rejeté l'ennemi des quelques éléments de tranchées où il avait pris pied d'abord.

Des prisonniers sont restés entre nos mains.

Sur la rive droite de la Meuse, les deux artilleries ont montré une certaine activité pendant la première partie de la nuit.

Rien à signaler sur le reste du front.

LA GUERRE

Une violente attaque allemande échoue au nord-ouest de la Butte du Mesnil

Activité de l'artillerie sur la Meuse et dans les Flandres

Bâle, 18 Février.

On mande de Constantinople qu'une mission finlandaise est arrivée pour notifier l'indépendance de la Finlande.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 18 Février.

Sur le front occidental, il convient de signaler la canonnade de plus en plus violente dans les régions de Lens, Saint-Quentin, la Champagne, la Meuse. Les Allemands ont même lancé une attaque au sud-ouest de la butte du Mesnil, après une vive préparation d'artillerie, mais ils ont été rejetés par nos braves poilus.

L'aviation — je ne veux pas parler des raids boches sur Londres ou Paris — a été très active. Le communiqué britannique signale, pour la journée de samedi, vingt-quatre avions boches abattus pour cinq manquants.

L'état-major allemand reprend dans ses communiqués la rubrique : Théâtre oriental de la guerre et annonce que l'armistice avec la grande Russie expire aujourd'hui à midi. Que vont faire les Boches ? Envahir la Russie sera une entreprise militaire coûteuse, malgré la démobilisation bolchevik. Cette opération pourrait, d'autre part, avoir des conséquences assez graves, car le Japon, depuis quelque temps, ne cache pas qu'il doit maintenir la paix dans l'Est asiatique.

MARIUS RICHARD

L'Alerte aérienne de Paris

Le raid a échoué

Paris, 18 Février.

D'après les derniers renseignements, aucun appareil allemand ne s'est approché de Paris, la nuit dernière. Un de nos avions de nuit revenant de bombarder les lignes ennemies a été emporté par un fort vent et s'est égaré.

Arrivé près de Paris, signalé par les postes de guet et ayant déjà épuisé toutes ses fusées d'identification, il n'a pu se faire reconnaître de la D. C. A. qui, conformément aux règles établies a tiré et donné l'alerte.

Un biplan français capote

Paris, 18 Février.

Au cours de l'alerte d'hier soir un biplan français, monté par le sergent pilote Charles Barbier, de l'escadrille du Bourget, a capoté à Saint-Denis. Le pilote, assez grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital de Saint-Denis.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

18 Février.

Un raid ennemi a été repoussé, pendant la nuit, par un de nos postes vers Gavrelle.

Les Portugais ont fait quelques prisonniers à Neuve-Chapelle.

A la tombée de la nuit, dans le secteur de Messines, rencontres de patrouilles, au cours desquelles l'ennemi a subi des pertes.

L'artillerie ennemie a montré une certaine activité au sud de la route Arras-Cambrai, au nord de Lens, vers Zonnebeke.

Un hardi coup de main de nos poilus

Paris, 18 Février.

Nous venons d'exécuter dans les bois de l'Argonne de nouveaux coups de main dont l'effet de surprise dû à la violence et à la rapidité avec lesquels l'affaire a été menée a produit les meilleurs résultats.

C'est dans une région de mines et d'entonnoirs sur une bande hérissée de fils de fer qu'il s'agissait d'enlever un poste allemand sur la crête de Vauquois. A la pointe du jour, un tir de préparation aussi rapide que violent et rasant de près les tranchées ennemies fait se terrer l'ennemi dans ses abris. Nos groupes sortent aussitôt de nos lignes et en ordre surgissent brusquement des entonnoirs par où ils se sont glissés juqu'au réseau de fils de fer qu'ils cisaillent et franchissent avant même que les assaillants aient eu le temps de s'en apercevoir.

Un guetteur allemand jette même le cri d'alarme : Les Français sont là ! On ne veut pas, on ne peut pas le croire, tant la surprise est grande. Ce sont les poilus de nos jeunes classes qui montent à l'assaut. C'est leur première rencontre un peu chaude avec l'ennemi. La plupart sont volontaires. Pénétrant dans les tranchées allemandes, ils nettoient à coups de grenades et de bombes incendiaires, l'un après l'autre, tous les abris qu'ils rencontrent sur leur route, faisant des prisonniers, tuant tous ceux qui fuient ou qui leur résistent.

L'opération est menée avec un tel entrain, un tel courage discipliné et une telle rapidité que cinq minutes après toute la troupe rentre fièrement dans nos lignes sans même une égratignure, ramenant 6 prisonniers bavarois, un feldwebel et un sergent, et rapportant les renseignements les plus précieux pour le commandement.

Le Front belge attaqué par les Allemands

Ils sont repoussés avec pertes

Front belge, 18 Février.

D'un témoin oculaire :

La nuit du 14 au 15 février a été particulièrement mouvementée sur notre front, notamment dans la région de Merckem. A 3 h. 20, les Allemands déclanchèrent un violent tir de barrage depuis le lac Blankart jusqu'au ruisseau de Coverbeek, battant nos postes de surveillance et nos lignes parallèles.

A 3 h. 30, ils allongèrent leur tir pour le reporter sur nos lignes de soutien et sur les points d'intersection de nos parallèles. En même temps, deux forts partis ennemis s'élancèrent à l'attaque malgré notre tir de contre-barrage déclanché peu après 3 h. 20. Un détachement s'efforça d'aborder notre poste situé près des ruines du cabaret *In den Howel*. Ce poste est établi dans un groupe de quatre trous d'obus organisés car, dans cette région chaotique, il n'existe pas, comme on sait, de tranchées continues, mais une véritable marqueterie de fossés, de bosses, d'abris bétonnés au milieu de la boue. Le premier trou d'obus était occupé par un sergent et huit hommes, 2 avaient été tués par la canonnade et tous les autres blessés.

Aussi quand les Allemands l'abordèrent, parvinrent-ils à y pénétrer. Mais des trois autres trous d'obus, les nôtres les assaillirent à coups de grenades tandis que les fusils-mitrailleurs crépitaient sans relâche. Sous ce feu meurtrier, l'ennemi bientôt battait en retraite.

Simultanément, un autre détachement de *Stosstrupen* attaquait deux petits postes dépendant de la ferme dite du Grand-Père. Nos hommes pourtant l'avaient aperçu, il fut reçu par un tir violent en même temps que s'intensifiait le contre-barrage. La plupart des assaillants jugèrent inutile d'insister. Cependant, le lieutenant qui les commandait parvint à entraîner un certain nombre d'hommes jusque devant nos fils de fer, le lieutenant fut tué net. Aussitôt, les dernières *Stosstrupen* se débandèrent et regagnèrent précipitamment leurs lignes, abandonnant le cadavre de leur chef que nos hommes relevèrent le matin. Mais les nôtres avaient expédié de Kippe une patrouille de contre-attaque qui se dirigeait vers la ferme du Grand-Père.

A certain moment, le chef de cette patrouille aperçut subitement un Boche, une espèce de géant de deux mètres de haut, qui avait empoigné une de nos sentinelles par le cou et s'efforçait de l'entraîner avec lui. A la vue des Belges, l'homme lâcha son prisonnier et leva les bras. Ce geste cependant cachait une perfidie, car l'Allemand tenait une grenade dans chaque main et s'apprêtait à s'en servir dès que les nôtres se seraient approchés pour le capturer. Il n'eut pas le temps d'exécuter son coup de traîtrise : d'une balle bien ajustée, le chef de patrouille l'abattit.

La Campagne contre M. Malvy

L'affaire de la sous-préfecture d'Embrun

Paris, 18 Février.

Le récit fait par M. Georges Desbons, ancien sous-préfet d'Embrun (Hautes-Alpes), d'un prétendu cambriolage de sa sous-préfecture, est démenti par un rédacteur du *Pays*, en ces termes :

J'ai pu voir M. le maire d'Embrun qui renseigna M. Bonhoure, préfet, lors de son enquête. J'ai vu aussi les notabilités de la ville.

Voici l'exacte vérité, dégagée de toute exagération et aussi de tout souci politique :

Après le départ de M. Saunier, sous-préfet, l'intérim de la sousprefecture fut confié à M. Maurel, sous-ingénieur principal des Ponts et Chaussées, qui accepta, *par dévouement*, mais qui, déjà malade — il est mort il y a douze jours (coïncidence) — négligea forcément ses fonctions et laissa les mains libres au jeune Faure, secrétaire, ancien employé de la préfecture de Gap.

Dès lors, fréquemment, ces jeunes gens firent des noces nocturnes dans cette maison inhabitée.

Tous avaient des amis, des ennemis, les dossiers des allocations étaient là... On divulgua les avis donnés par les maires — qui se fâchèrent. On modifia, *motu proprio*, les décisions de la Commission des allocations. On remit à certains fonctionnaires leurs fiches politiques qu'ils firent disparaître.

Voilà toute l'affolante histoire. C'est énorme déjà, mais combien loin du beau roman qu'on lance aujourd'hui.

Il est inexact que des ordres aient pu être donnés concernant la marche des trains militaires.

M. Eyme, le chef de gare, le dément formellement. M. Bonhoure, préfet, saisi de ces faits, ouvrit une enquête, vint sur place, questionna M. Maurel, le tança vertement en présence de M. Rougon, maire, il prit les sanctions nécessaires, c'est-à-dire rétrograda Faure, et l'envoya à Briançon, *où il est encore*.

Si l'on ouvre à nouveau cette affaire, ce n'est ni Malvy, ni Bonhoure, qui en pâtiront, c'est Faure, *qui fit des aveux* et bénéficia de l'indulgence de M. Bonhoure.

M. Desbons a laissé ici l'impression d'un esprit agité. L'histoire du cambriolage est née de son cerveau fertile, la Sûreté ne put jamais rien découvrir.

Tout Embrun se rappelle ce fantaisiste qui ne sortit jamais qu'en uniforme.

Nous apprenons de source sûre que le ministre de l'Intérieur a déjà demandé des renseignements à M. Ceccaldi, préfet des Hautes-Alpes.

Une Artiste trouve des Documents diplomatiques confidentiels

Le général Denvignes et le lieutenant de Lévis-Mirepoix aux arrêts

Paris, 18 Février.

Les deux officiers contre lesquels un ordre d'informer a été décerné sont le général Denvignes et le lieutenant de Lévis-Mirepoix. Le général Denvignes représenta le ministère de la Guerre à l'ambassade de Madrid, et le lieutenant de Lévis-Mirepoix est son officier d'ordonnance.

Les faits qui ont déterminé la décision du ministre de la Guerre sont les suivants :

Jeudi dernier, une artiste du théâtre des Capucines, Mlle Florelle, trouvait dans un taxi un dossier qu'elle porta aussitôt à une personne de sa connaissance. Il fut reconnu que ce dossier contenait des documents d'ordre diplomatique et confidentiel. Mlle Florelle s'empressa de porter le dossier au ministère de la Guerre, où elle exposa les circonstances dans lesquelles elle l'avait trouvé. Une première enquête permit d'établir que ces documents n'avaient pu être en possession que de deux officiers : le général Denvignes et le lieutenant de Lévis-Mirepoix, lesquels avaient quitté Madrid depuis quelques jours et se trouvaient à Paris en ce moment.

LES DOCUMENTS

Quelle était la nature de ces documents ? C'est affaire au Conseil de guerre. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le dossier contenait des extraits de pièces, de mémoires et de documents diplomatiques. Ce dossier n'était destiné ni au ministère de la Guerre ni au ministère des Affaires étrangères, c'est pourquoi la note indique que l'ordre d'informer a été décerné sous la prévention de communication et de divulgation à des personnes non qualifiées, comme le porte la note : « Ne se rattache à aucun degré aux affaires en cours. »

A la suite de l'interrogatoire qu'ils ont subi, l'ordre d'informer a été donné et les deux officiers viennent d'être, l'un et l'autre, relevés de leurs fonctions. Ils gardent les arrêts de rigueur à leur domicile particulier où un factionnaire fait observer la consigne la plus rigoureuse.

CE QUE DIT Mlle FLORELLE

D'autre part, Mlle Florelle a fait à un de nos confrères les déclarations suivantes :

C'est jeudi à minuit que j'ai trouvé, dans le taxi qui me ramenait chez moi, 23, rue Coysevox, les documents en question. C'est d'ailleurs à un pur hasard, je vous l'avoue, que je dois cette découverte. Fatiguée, j'appuyais mes deux mains sur la banquette pour me redresser et m'asseoir plus confortablement, lorsque je sentis à ma droite, entre la cloison de la voiture et le coussin un objet que l'affaissement de ce dernier faisait légèrement sortir. C'était une enveloppe de cuir à l'intérieur de laquelle se trouvait une seconde enveloppe de grand format sur laquelle étaient imprimés ces mots : « Général Denvignes, à... ». Devais-je remettre cela au chauffeur ? J'en eus d'abord l'intention, puis, réflexion faite, je pensais que mieux valait les porter moi-même à qui de droit, ce qui ne m'empêcha point cependant, en posant quelques questions, d'apprendre que l'enveloppe avait été oubliée là vers 19 heures.

Le lendemain, à 15 heures, je me présentai au ministère de la Guerre, où l'on m'adressa sur le champ au chef d'état-major du 2e bureau. Cet officier, après m'avoir entendue, et avoir rapidement pris connaissance des documents, me remercia vivement, en me faisant remarquer qu'il était heureux que ces papiers, étant restés de 19 heures à minuit, soit cinq heures, dans la voiture, ne fussent pas tombés en d'autres mains.

A propos de la Conférence de Versailles

La démission du général Robertson

Londres, 18 Février.

A propos de la démission de sir William Robertson, on fait remarquer ici que le gouvernement est résolu à remplir jusqu'au bout le programme établi à Versailles et à tenir tous les engagements qui y furent pris. Le Cabinet se retirerait plutôt que de céder sur ce point. Ce départ est, du reste, une éventualité qui paraît extrêmement improbable.

Londres, 18 Février.

Questionné par des correspondants de journaux à la suite de la déclaration officielle que le gouvernement avait avec grand regret accepté sa démission, sir William Robertson a dit : Je n'ai pas donné ma démission. La seule déclaration que j'aie à faire est qu'il est parfaitement vrai que je n'accepterai ni l'une ni l'autre position.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 19 Février

— 45 —

LE COMTE DE Monte-Cristo

Et en arrivant dans son cachot, il tomba sur son lit, où le porte-clés le retrouva le soir, assis, les yeux fixes, les traits contractés, mais immobile et muet comme une statue.

Pendant ces heures de méditation qui s'étaient écoulées comme des secondes, il avait pris un terrible résolution et fait un formidable serment.

Une voix tira Dantès de cette rêverie, c'était celle de l'abbé Faria, qui, ayant reçu à son tour la visite de son geôlier, venait inviter Dantès à souper avec lui. Sa qualité de fou reconnu, et surtout de fou divertissant, valait au prisonnier quelques privilèges, comme celui d'avoir du pain un peu plus blanc et un petit flacon de vin le dimanche. Or, on était justement arrivé au dimanche, et l'abbé venait inviter son jeune compagnon à partager son pain et son vin.

Dantès le suivit : toutes les lignes de son visage s'étaient remises et avaient repris leur place accoutumée ; mais avec une raideur et une fermeté, si l'on peut le dire, qui accusaient une résolution prise. L'abbé le regarda fixement.

— Je suis fâché de vous avoir aidé dans vos recherches et de vous avoir dit ce que je vous ai dit, fit-il.

— Pourquoi cela ? demanda Dantès.

— Parce que je vous ai infiltré dans le cœur un sentiment qui n'y était point : la vengeance.

Dantès sourit.

— Parlons d'autre chose, dit-il.

L'abbé le regarda encore un instant et hocha tristement la tête ; puis, comme l'en avait prié Dantès, il parla d'autre chose.

Le vieux prisonnier était un de ces hommes dont la conversation, comme celle des gens qui ont beaucoup souffert, contient des enseignements nombreux et renferme un intérêt soutenu ; mais elle n'était pas égoïste, et ce malheureux ne parlait jamais de ses malheurs.

Dantès écoutait chacune de ses paroles avec admiration : les unes correspondaient à des idées qu'il avait déjà et à des connaissances qui étaient du ressort de son état de marin, les autres touchaient à des choses inconnues, et, comme ces aurores boréales qui éclairent les navigateurs dans les latitudes australes, montraient au jeune homme des paysages et des horizons nouveaux, illuminés de lueurs fantastiques. Dantès comprit le bonheur qu'il y aurait pour une organisation intelligente à suivre cet esprit élevé sur les hauteurs morales, philosophiques ou sociales sur lesquelles il avait l'habitude de se jouer.

— Vous devriez m'apprendre un peu de ce que vous savez, dit Dantès, ne fût-ce que pour ne pas vous ennuyer avec moi. Il me semble maintenant que vous devez préférer la solitude à un compagnon sans éducation et sans portée comme moi. Si vous consentez à ce que je vous demande, je m'engage à ne plus vous parler de fuir. L'abbé sourit.

— Hélas ! mon enfant, dit-il, la science humaine est bien bornée, et quand je vous aurai appris les mathématiques, la physique, l'histoire et les trois ou quatre langues viventes que je parle, vous saurez ce que je sais : or, toute cette science, je serai deux ans à peine à la verser de mon esprit dans le vôtre.

— Deux ans ! dit Dantès, vous croyez que je pourrais apprendre toutes ces choses en deux ans ?

— Dans leur application, non ; dans leurs principes, oui : apprendre n'est pas savoir ; il y a les sachants et les savants : c'est la mémoire qui fait les uns, c'est la philosophie qui fait les autres.

— Mais ne peut-on apprendre la philosophie ?

— La philosophie ne s'apprend pas ; la philosophie est la réunion des sciences acquises au génie qui les applique ; la philosophie, c'est le nuage éclatant sur lequel le Christ a posé le pied pour remonter au ciel.

— Voyons, dit Dantès, que m'apprendrez-vous d'abord ? J'ai hâte de commencer, j'ai soif de science.

— Tout dit l'abbé.

En effet, dès le soir, les deux prisonniers arrêtèrent un plan d'éducation qui commença de s'exécuter le lendemain. Dantès avait une mémoire prodigieuse, une facilité de conception extrême : la disposition mathématique de son esprit le rendait apte à tout comprendre par le calcul, tandis que la poésie du marin corrigeait tout ce que pouvait avoir de trop matériel la démonstration réduite à la sécheresse des chiffres ou à la rectitude des lignes ; il savait déjà d'ailleurs l'italien et un peu de romaïque qu'il avait appris dans ses voyages d'Orient. Avec ces deux langues il comprit bientôt le mécanisme de toutes les autres, et, au bout de six mois, il commençait à parler l'espagnol, l'anglais et l'Allemand.

Comme il l'avait dit à l'abbé Faria, soit que la distraction que lui donnait l'étude lui tînt lieu de liberté, soit qu'il fût, comme nous l'avons vu déjà, rigide observateur de sa parole, il ne parlait plus de fuir, et les journées s'écoulaient pour lui rapides et instructives. Au bout d'un an, c'était un autre homme.

Quant à l'abbé Faria, Dantès remarquait que, malgré la distraction que sa présence avait apportée à sa captivité, il s'assombrissait tous les jours. Une pensée incessante et éternelle paraissait assiéger son esprit ; il tombait dans de profondes rêveries, soupirait involontairement, se levait tout à coup, croisait les bras, et se promenait sombre autour de sa prison.

Un jour il s'arrêta tout à coup au milieu d'un de ces cercles cent fois répétés qu'il décrivait autour de sa chambre, et s'écria :

— Ah ! s'il n'y avait pas de sentinelle !

— Il n'y aura de sentinelle qu'autant que vous le voudrez bien, dit Dantès qui avait suivi sa pensée à travers la boîte de son cerveau comme à travers un cristal.

— Ah ! je vous l'ai dit, reprit l'abbé, je répugne à un meurtre.

— Et cependant ce meurtre, s'il est commis, le sera par l'instinct de notre conservation, par un sentiment de défense personnelle.

— N'importe, je ne saurais.

— Vous y pensez, cependant ?

— Sans cesse, sans cesse, murmura l'abbé.

— Et vous avez trouvé un moyen, n'est-ce pas ? dit vivement Dantès.

— Oui, s'il arrivait qu'on pût mettre sur la galerie une sentinelle aveugle et sourde.

— Elle sera aveugle, elle sera sourde, répondit le jeune homme avec un accent de résolution qui épouvanta l'abbé.

— Non, non ! s'écria-t-il : impossible.

Dantès voulut le retenir sur ce sujet, mais l'abbé secoua la tête et refusa de répondre davantage. Trois mois s'écoulèrent.

— Êtes-vous fort ? demanda un jour l'abbé à Dantès.

Dantès, sans répondre, prit le ciseau, le tordit comme un fer à cheval et le redressa.

— Vous engageriez-vous à ne tuer la sentinelle qu'à la dernière extrémité ?

— Oui, sur l'honneur.

— Alors, dit l'abbé, nous pourrons exécuter notre dessein.

— Et combien nous faudra-t-il de temps pour l'exécuter ?

— Un an, au moins.

— Mais nous pourrions nous mettre au travail ?

— Tout de suite.

— Oh ! voyez donc, nous avons perdu un an, s'écria Dantès.

— Trouvez-vous que nous l'ayons perdu ? dit l'abbé.

— Oh ! pardon, pardon, s'écria Edmond rougissant.

— Chut ! dit l'abbé ; l'homme n'est jamais qu'un homme ; et vous êtes encore un des meilleurs que j'aie connus. Tenez, voici mon plan.

L'abbé montra alors à Dantès un dessin qu'il avait tracé : c'était le plan de sa chambre, de celle de Dantès et du corridor qui joignait l'une à l'autre. Au milieu de cette galerie, il établissait un boyau pareil à celui qu'on pratique dans les mines. Ce boyau menait les deux prisonniers sous la galerie où se promenait la sentinelle ; une fois arrivés là, ils pratiquaient une large excavation, descellait une des dalles qui formaient le plancher de la galerie ; la dalle, à un moment donné, s'enfonçait sous le poids du soldat, qui disparaissait englouti dans l'excavation : Dantès se précipitait sur lui au moment où, tout étourdi de sa chute, il ne pouvait se défendre, le liait, le bâillonnait, et tous deux alors, passant par une des fenêtres de la galerie, descendaient le long de la muraille extérieure à l'aide de l'échelle de corde et se sauvaient.

Dantès battit des mains et ses yeux étincelèrent de joie ; ce plan était si simple qu'il devait réussir.

Le même jour les mineurs se mirent à l'ouvrage avec d'autant plus d'ardeur que ce travail succédait à un long repos, et ne faisait, selon toute probabilité, que continuer la pensée intime et secrète de chacun d'eux

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris

Voir le film Monte-Cristo *dans les Cinémas passant les vues* Pathé frères.

Se rapportant à l'offre du gouvernement qu'il resterait chef du grand état-major impérial avec moins de pouvoirs que jusqu'à présent, ou qu'il accepterait la nomination du représentant de la Grande-Bretagne au Conseil de guerre de Versailles : Je ne vois pas pourquoi vous ne publieriez pas ma déclaration, ajouta sir William, mais veuillez respecter mes désirs et ne rien ajouter.

L'AFFAIRE DU « JOURNAL »

Arrestation de Charles Humbert

Paris, 18 Février.

M. Charles Humbert, ancien directeur du Journal, *sénateur de la Meuse, ancien vice-président de la Commission de l'Armée, a été arrêté ce matin.*

Il était parti, avant-hier soir, pour son château du Mesnil-Guillaume (Calvados).

Il a été arrêté par les soins de la police spéciale.

M. Charles Humbert doit être amené cet après-midi au Palais de Justice, pour y être interrogé par le capitaine Bouchardon.

Une perquisition à son domicile

Paris, 18 Février.

Ce matin, pendant que la police spéciale procédait à l'arrestation de M. Charles Humbert, un mandat de perquisition a été remis par le lieutenant Bondoux, substitut du capitaine Bouchardon, à un commissaire de police aux délégations judiciaires dans le but de procéder à une perquisition au domicile du sénateur Charles Humbert, 67, boulevard Malesherbes.

Une minutieuse perquisition a été opérée. Des papiers et des documents divers ont été placés sous scellés.

C'est la justice militaire qui a ordonné l'arrestation

Paris, 18 Février.

L'arrestation de Charles Humbert est la conséquence du développement normal de l'instruction sur toutes les affaires se rapportant aux versements d'argent allemand.

Il n'y a pas à proprement parler de fait nouveau sinon les précisions sur les faits déjà connus résultant de la marche même de l'enquête.

C'est la justice militaire en faveur de laquelle la justice civile avait été, il y a quelque temps, dessaisie, qui a fait procéder à l'arrestation de Charles Humbert.

Parmi les présomptions relevées au début de l'enquête de la justice civile contre M. Charles Humbert, il faut noter le voyage qu'il fit à Saint-Sébastien en compagnie de Bolo.

Arrestation d'un ancien Directeur de Journal

Paris, 18 Février.

Hier soir on apprenait que M. Max Reymond, directeur d'un journal du soir, avait été écroué. Le motif de cette arrestation se rapportait, nous dit-on, à une affaire d'ordre financier.

Paris, 18 Février.

M. Max Lévy, dit Max Raymond, le directeur du journal *Les On-Dit*, qui a été arrêté à son domicile 6, place de la Madeleine, sur mandat de M. Morand, juge d'instruction, était un ami intime de Paul Comby. C'est à la suite de l'arrestation de ce dernier que le lieutenant Jousselin, substitut du capitaine Bouchardon, découvrit l'origine des fonds dont disposait Max Raymond pour publier son journal.

Ayant fait la connaissance d'un industriel d'Orléans, M. Ponroy, fournisseur de couvertures pour l'armée, il lui aurait adressé des menaces et l'aurait contraint à lui verser par des sommes successives 72.000 francs. M. Max Raymond, qui a été écroué à la prison de la Santé, est inculpé d'escroqueries et d'extorsion de fonds par menaces.

UN NOUVEAU RAID SUR LONDRES

Communiqué officiel

Londres, 18 février (minuit 30).

Des avions ennemis ont traversé l'estuaire de la Tamise, peu avant 10 heures du soir. Ils se sont dirigés vers Londres où ils ont lancé plusieurs bombes. Le raid continue.

Londres, 18 Février.
(Officiel).

Le raid aérien de la nuit dernière semble avoir été accompli par six ou sept aéroplanes ennemis, dont un seul réussit à franchir les défenses de la capitale. Le premier de ces appareils passa au dessus de l'île de Thanet vers 9 heures 45, remonta l'estuaire de la Tamise jusqu'à Londres et survola la capitale du Sud-Est au Nord-Ouest. Des bombes furent jetées dans divers districts entre 10 heures 40 et 10 heures 55. Les autres participant au raid, qui essayèrent d'atteindre Londres par le Nord-Est, au dessus du comté d'Essex, ou par l'Est en suivant la ligne de la Tamise furent tous obligés de s'en retourner. Le rapport sur le nombre des victimes et les dégâts causés n'a pas encore été reçu.

Il y a 53 victimes

Londres, 18 Février.
(Officiel).

Les victimes du raid aérien de dimanche sont au nombre de 53, dont 13 hommes et 3 femmes tués, 27 hommes et 10 femmes blessés.

A travers les Journaux

Paris, 18 Février.

Le *Pays* :

Le socialisme français veut aujourd'hui clairement deux choses, non point selon le triste cri austro-allemand : du pain et la paix, mais primo, toute la justice sociale et secundo, un gouvernement qui, pour achever victorieusement la guerre, pratique une politique générale et plus spécialement une politique extérieure qui donne au peuple la certitude qu'on le conduit par des moyens démocratiques vers la paix des peuples, vers la paix du président Wilson.

Bonne préface donc à la conférence socialiste interalliée de Londres, en attendant la conférence internationale.

L'*Homme Libre* :

Tragique réalité, celle-là, qu'aucun déluge de mots, ni artifice de phrases ne peut voiler. Les socialistes français peuvent aller à la conférence de Londres. Ils peuvent même croire et dire que leur action doit tendre à faire naître l'idée de paix chez les peuples ennemis; mais peuvent-ils ergoter sur l'Alsace-Lorraine et refuser les crédits de guerre? Nous ne le pensons pas.

La *Victoire*. — Au Conseil national. — De M. G. Hervé :

Tiens ! la sirène, la canonnade, voilà encore les gothas sur Paris ! La dernière fois c'était, paraît-il, en représailles de notre bombardement de Mannheim, pour venger leurs morts. Cette fois-ci, cela doit être en représailles de la condamnation à mort de l'ami Bolo. Pendant ce temps-là, mes frères en socialisme, réunis en Conseil national, à Paris, palabrent pour savoir s'ils ne vont pas reprendre l'idée du voyage à Stockholm, la grande idée bolchevik.

Vous verrez qu'une bombe de gotha ne viendra pas faire taire toute cette bande de bavards !

Le Conseil national du Parti socialiste

SEANCE DU MATIN

Paris, 18 Février.

Le Conseil National socialiste a tenu ce matin une nouvelle séance dans la salle de la Bellevilloise afin de statuer sur les motions préparées par la Commission des résolutions. M. Mistral, député de l'Isère, préside cette séance à laquelle les délégués assistent en moins grand nombre qu'hier. M. Albert Thomas, rapporteur de la Commission des résolutions, expose et commente le texte voté cette nuit à l'unanimité par la Commission des résolutions. Il souligne l'importance des concessions obtenues des socialistes anglais sur la question des colonies allemandes. Ce texte vise à la fois l'action internationale et les colonies.

Un amendement au mémorandum vise la question de l'Alsace-Lorraine. M. Mistral, minoritaire, déclare que sur l'Alsace-Lorraine minoritaires et majoritaires sont d'accord en principe. Mlle Louise Saumonnau soutient le point de vue kienthalien. Finalement, le texte de la Commission est mis aux voix. Il est adopté par 2.618 voix contre 219 voix à la motion minoritaire Loriot et 108 abstentions.

Cet après-midi, le Conseil examinera la question des crédits de guerre et des commissaires au gouvernement.

La résolution du Conseil

Paris, 18 Février.

Le Conseil National du Parti socialiste français a adopté, ce matin, la résolution suivante :

L'ACTION INTERNATIONALE

Le parti socialiste français déclare accepter dans ses termes généraux et comme ordre de discussion socialiste interallié, le mémorandum préparé par la section britannique. Il se rallie ainsi au document anglais sous la réserve et le bénéfice des amendements du parti socialiste et de la Confédération Générale du Travail dont la discussion a été déjà commencée à Paris entre les délégués ouvriers et socialistes de divers pays alliés pendant les journées des 15 et 16 février 1918 : Le parti socialiste français est résolu à poursuivre l'accord entre toutes les organisations ouvrières et socialistes des pays alliés, accord qui est seul de nature à réaliser la volonté exprimée par la section britannique comme par la section française d'organiser et de tenir le plus rapidement possible sur des bases solides et avec les garanties désirables de Conférence internationale.

Il enregistre avec joie les manifestations d'union des socialistes interalliés qui se sont produites au Conseil National par les discours de MM. Vandervelde, Henderson, Mac Donald, A. Thomas et Camille Huysmans. Il prend note comme d'un fait nouveau et particulièrement important des déclarations de MM. Vandervelde et Huysmans affirmant que le bureau socialiste international va préparer directement la réunion internationale.

COLONIES

L'Internationale a toujours condamné la politique coloniale des gouvernements capitalistes. Sans cesser de la condamner, la Conférence interalliée, fidèle à la pensée de l'Internationale, reconnaît cependant un état de faits dont elle est obligée de tenir compte. Elle estime que le traité de paix doit assurer aux indigènes des colonies une protection efficace contre les excès du colonialisme capitaliste. Elle demande l'autonomie administrative pour tous les groupements de population qui ont atteint un certain stade de civilisation, et pour les autres, leur participation progressive au gouvernement local.

La Conférence interalliée estime que le retour des colonies à ceux qui les possédaient avant la guerre ou les échanges ou compensations auxquels il pourrait être procédé ne sauraient être un obstacle à la conclusion de la paix. Les colonies qui ont été enlevées à la domination allemande devraient être l'objet d'une disposition spéciale du traité de paix, de manière qu'aucun arrangement territorial n'ait pour effet de priver l'Allemagne des moyens légitimes d'obtenir des matières premières, d'écouler ses propres produits et d'avoir sa part légitime de développement économique.

En ce qui concerne plus spécialement les colonies de tous les belligérants dans l'Afrique tropicale, d'une région à l'autre, et en y comprenant toute la région du nord du Zambèze au sud du Sahara, la conférence réprouve toute idée impérialiste qui ferait de ces pays le butin d'une ou plusieurs nations, les exploiterait au profit du capitalisme qui s'en servirait pour l'accomplissement des buts militaires des gouvernements. Elle se prononce pour l'établissement, par entente internationale d'une région qui, tout en respectant les souverainetés nationales sous le contrôle de la Société des nations, s'inspire d'un large libéralisme économique et sauvegarde dans les meilleures conditions possibles les droits des indigènes : 1° dans chaque région, il serait tenu compte des vœux de la population dans la forme où il lui est possible de les exprimer ; 2° les intérêts des tribus indigènes, en ce qui concerne la possession du sol, devraient être consacrés au bien-être et au développement des colonies elles-mêmes.

L'Internationale s'affirme en outre pour l'abolition des armées de caserne et l'établissement d'un système de milices.

AMENDEMENT AU MEMORANDUM ANGLAIS SUR L'ALSACE-LORRAINE

La Conférence déclare que le problème d'Alsace-Lorraine n'est pas une question territoriale, mais une question de droit et par là même un problème international sans la solution duquel la paix risquerait de n'être ni juste ni durable. Le traité de Francfort, en même temps qu'il mutilait l'unité française, a violenté le droit des Alsaciens-Lorrains à disposer d'eux-mêmes, droit qui a été à plusieurs reprises revendiqué par eux. En constatant que, par sa déclaration de guerre à la France en 1914, l'Allemagne a rompu elle-même les effets du traité de Francfort, le nouveau traité de paix frappera de nullité les bénéfices de la conquête brutale et de la violence faite aux populations.

Cette constatation faite, la France pourra donner son adhésion à une consultation nouvelle des populations alsaciennes et lorraines. Au bas du traité de paix, il y aura la signature de toutes les nations du monde. Ce traité sera garanti par la Société des Nations. C'est à la Société des Nations que la France s'en remettra pour organiser avec la liberté et la sincérité d'un scrutin dont il conviendra de fixer les détails, la consultation qui fixera à jamais dans le droit, le destin des Alsaciens-Lorrains et qui écartera définitivement de la vie de l'Europe un débat qui a lourdement pesé sur elle.

Ce texte a été voté par 2.618 voix contre 218 et 108 abstentions.

La Guerre n'est pas finie entre l'Allemagne et la Russie

La démobilisation russe s'opère avec difficulté

Pétrograde, 17 Février.

Tout indique que la démobilisation de la garnison de Pétrograde ne sera pas chose facile. Les soldats exigent de grandes sommes d'argent et la distribution des réserves de chaussures, uniformes, fusils et toutes autres choses appartenant aux régiments.

Podovolsky, commissaire pour les Affaires militaires, a déclaré aux Comités militaires du front que les commissaires ne pouvaient pas accorder satisfaction complète aux demandes d'argent du front, qui si elles recevaient satisfaction, entraîneraient une dépense de 16 à 17 millions de roubles, et il s'est opposé catégoriquement à la distribution des fusils, qui doivent, a-t-il dit, rester à la disposition des Soviets.

La censure militaire a été abolie.

Londres, 18 Février.

On mande d'Amsterdam à l'*Evening News*, à la date du 10 février :

Un télégramme de Berlin déclare qu'aucune nouvelle n'y a été reçue confirmant que la démobilisation russe aurait commencé.

L'armistice dénoncé par l'Allemagne

Zurich, 18 Février.

De son quartier général, le prince Léopold de Bavière a dénoncé aujourd'hui officiellement l'armistice conclu avec les armées russes.

Cette communication ajoute que l'Allemagne réserve sa liberté d'action.

Bâle, 18 Février.

On mande de Vienne : Un communiqué du Bureau de la presse reproduit le bulletin officiel allemand du 17 février au soir, qui annonce que l'armistice expire le lendemain sur le front de la grande Russie créé par la séparation de l'Ukraine et s'étendant de la Baltique au Pripet. Le communiqué ajoute que sur ce front se trouvent exclusivement des troupes allemandes.

Le Soviet compte sur l'appui du prolétariat des nations ennemies

Pétrograde, 18 Février.

Hier soir, le Soviet de Pétrograde a discuté au sujet de la rupture des pourparlers de paix et a voté une résolution approuvant la déclaration de Trotsky et exprimant l'assurance que les ouvriers d'Allemagne, d'Autriche, de Bulgarie et de Turquie rempliront leur devoir et ne permettront pas aux gouvernements impérialistes de réaliser par la force des violences sur les peuples de la Pologne, de la Courlande et de la Lithuanie.

Les diplomates allemands quittent Pétrograde

Pétrograde, 17 Février.
(Retardée en transmission).

Selon les journaux, les chefs des délégations ennemies à Pétrograde, von Mirbach et von Kaiserling, ayant reçu l'ordre de leur gouvernement de rentrer en Allemagne et en Autriche, ont demandé un train spécial qui leur a été accordé par Trotsky.

Une déclaration de Trotsky

Pétrograde, 15 Février.
(Retardée en transmission).

Trotsky a fait hier soir, devant le Comité exécutif central, un rapport sur les négociations de Brest-Litovsk dont il a résumé les détails déjà connus. Il a repoussé les critiques des journaux disant que les maximalistes ont eu besoin de six semaines pour se rendre compte des appétits impérialistes de Kühlmann et de Czernin. Trotsky a affirmé : Nous ne nous trompions pas quand nous voulions entamer des pourparlers, considérant que c'était un moyen de provoquer le développement de la lutte du prolétariat mondial contre l'impérialisme et il n'y a pas de doute que des mouvements ont éclaté en janvier en Autriche et en Allemagne qui ont été le résultat des négociations de Brest-Litovsk.

Passant ensuite aux conditions allemandes, Trotsky a parlé pour la première fois d'une contribution masquée de six à huit milliards de roubles réclamée par l'Allemagne.

Le mouvement ouvrier, a dit Trotsky, a eu une influence modératrice sur les exigences des impérialistes allemands et s'ils ont refusé catégoriquement toute concession dans le domaine de leurs aspirations territoriales, ils ont réduit considérablement leurs prétentions économiques ; quant à la contribution de guerre, ils ont consenti à la réduire à trois milliards.

Parlant de la paix séparée avec l'Ukraine, Trotsky a relevé la politique équivoque de la délégation ukranienne pendant toutes les négociations et a rapporté ce détail curieux : Le général Hoffmann ayant fixé la date de la signature de la paix à l'anniversaire de la naissance du prince de Bavière pour célébrer l'événement et l'anniversaire, il dut demander à la délégation ukranienne l'autorisation de faire tirer une salve d'artillerie, Brest-Litovsk, par suite du traité de paix, se trouvant à partir de ce moment sur le territoire ukranien.

La hâte mise par les Allemands, poursuivit Trotsky, à signer le traité avec la Rada, s'explique par ce fait que ce traité leur permettra par son application d'intervenir en Ukraine et par conséquent dans les affaires intérieures de la République russe.

Nous étant rendu compte que les délégations des empires centraux ne faisaient aucun cas de la formule du libre développement des nations, nous avons posé la question des aspirations territoriales allemandes et nous avons reçu comme réponse : Aucune concession.

La plus grande concession que firent nos ennemis était l'établissement dans les ports de la Baltique d'une zone libre pour l'entrée des marchandises destinées à la Russie en franchise de douane. A son retour, Trotsky rapporta qu'il eut l'impression que la déclaration russe ne passa pas inaperçue parmi les troupes. Les soldats et les officiers qu'il rencontra en cours de route lui déclarèrent qu'ils ne supposaient pas que le gouvernement irait aussi loin dans ses aspirations annexionnistes. S'il y a lieu de tenir compte de ces déclarations, ajouta Trotsky, il ne faut pas cependant se bercer d'illusions.

La Situation en Russie

Un complot contre Lenine

Pétrograde, 17 Février.
(Retardée en transmission).

On vient de découvrir une conspiration d'officiers ayant pour but l'enlèvement de Lénine qui eût été pris comme otage. Au siège de cette organisation, on a trouvé des armes, des bombes et des grenades à main.

Le suicide du général Kalédine

Pétrograde, 17 Février.
(Retardée en transmission).

Source maximaliste :

Le général Kalédine s'est suicidé.

Le chargé d'affaires d'Italie dévalisé

Pétrograde, 17 Février.
(Retardée en transmission).

Passant en traîneau, vers 11 heures du soir, place Michel, dans le centre de la ville, le chargé d'affaires d'Italie, M. Della Torretta, a été assailli par trois individus qui descendirent d'une automobile et accostèrent le traîneau. Sous la menace des revolvers, M. Della Torretta fut dépouillé de sa pelisse, de son portefeuille, de son porte-cigarettes et même de ses gants.

L'Ukraine se déclare en Guerre contre la Roumanie

Pétrograde, 16 Février.
(Retardée en transmission).

Le secrétaire de l'Ukraine maximaliste, par solidarité avec le Conseil des commissaires, a décidé de se considérer en état de guerre avec la Roumanie.

Les troupes des Soviets ayant reçu des renforts ont pu reprendre aux Roumains Tiraspol et Benberb (Bessarabie). Des nouvelles de Kieff annoncent que parmi les victimes des combats figure le général Ivanoff, ancien commandant du front Sud-Ouest.

L'Ukraine contre les maximalistes avec l'appui des Allemands

Bâle, 18 Février.

On mande de Stockholm à la Gazette de Francfort :

Le commandant de la garnison de Kief a proclamé l'état de guerre. Kief est rempli de troupes ukraniennes marchant sur le front des bolcheviks. Les nouvelles annonçant une avance des bolcheviks sont inexactes. A Kief le calme est complet. La Rada centrale siège régulièrement. La flotte de la mer Noire, qui n'a aucune sympathie pour les bolcheviks, doit être baptisée : flotte ukranienne.

La délégation ukranienne de Brest-Litovsk adresse au peuple allemand, par l'intermédiaire du gouvernement de l'empire, un long appel qui est complaisamment reproduit par la presse allemande pour critiquer l'attitude des bolcheviks et demander des secours.

L'appel se termine ainsi : Nous sommes convaincus que le peuple allemand, qui aime la paix et l'ordre, ne restera pas indifférent à notre détresse. L'armée allemande peut nous aider à protéger nos frontières contre l'invasion plus lointaine de l'ennemi et nous savons que notre voix sera entendue.

Un Soldat assassin fusillé

Paris, 18 Février.

Ce matin, à 7 heures, l'assassin Margotin, condamné à mort par le 2e Conseil de guerre de la Seine, pour avoir tué et blessé plusieurs agents a été fusillé à Vincennes.

Les Inondations du Cap

300 personnes noyées

Le Cap, 18 février.

Trois cents personnes ont été noyées à Ninzutie, près de Somkeli (Zoulouland), à la suite d'inondations.

PAIEMENT DES ALLOCATIONS

Le paiement des allocations de la période de 30 jours, du 17 janvier au 15 février, aura lieu aujourd'hui mardi, de 9 h. à 16 h. dans les perceptions de la ville, suivant les indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera du numéro 2.001 à 3.000 du 1er canton.

La perception de la rue Clapier, 4, paiera du numéro 1.501 à 2.500 du 2e canton (A à L).

La perception de la rue de la Darse, 23, paiera du numéro 1.601 à 2.400.

La perception du boulevard des Dames, 68, paiera du numéro 501 à 750 des 3e et 4e cantons.

La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera du numéro 1.001 à 1.500 du 5e canton.

La perception de la rue Dugueslin, 8, paiera du numéro 1.501 à 2.250 du 6e canton.

La perception de la rue du Coq, 17, paiera du numéro 751 à 1.650 du 7e canton, 751 à 1.195 du 12e canton.

La perception du boulevard Théodore-Thurner paiera du numéro 2.001 à 3.000 du 8e canton.

La perception de la rue Paradis, 118, paiera du numéro 1.001 à 1.500 du 9e canton, et de 1801 et au-dessus du 12e canton.

La perception de la rue Marengo, 74, paiera du numéro 1.501 à 2.000 des 10e et 11e cantons.

Le paiement des allocations de la période de 30 jours, du 17 janvier au 15 février, aura lieu demain mercredi de 9 à 16 heures, dans les perceptions de la ville, suivant les indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera du numéro 3.001 à 4.000 du 1er canton.

La perception de la rue Clapier, 4, paiera du numéro 2.501 et au-dessus du 2e canton A. L.

La perception de la rue de la Darse, 23, paiera du numéro 2.401 au numéro 2.800.

La perception du boulevard des Dames, 68, paiera du numéro 751 à 1.000 des 3e et 4e cantons.

La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera du numéro 1.501 à 2.000 du 5e canton.

La perception de la rue Dugueslin, 8, paiera du numéro 2.251 à 3.000 du 6e canton.

La perception de la rue du Coq, 17, paiera du numéro 1.651 à 1.800 du 7e canton.

La perception du boulevard Théodore-Thurner, 12, paiera du numéro 3.001 à 3.887 du 8e canton.

La perception de la rue Paradis, 118, paiera du numéro 1.501 à 2.000 du 9e canton.

La perception de la rue Marengo, 74, paiera du numéro 2.001 à 2.360 du 10e canton ; 2.001 à 3.041 du 11e canton.

Notules Marseillaises

Les Noms des rues

Marseille accorde actuellement l'hospitalité à un grand nombre d'étrangers. En temps ordinaire déjà elle a une population flottante très considérable. Pour faciliter les promenades ou les démarches de tout ce monde, notre municipalité devrait veiller à ce que les noms des rues soient facilement lisibles, et à ce que des plaques indicatrices soient placées à tous les carrefours.

Il est regrettable de constater que loin d'être un modèle à ce point de vue, notre ville est plus mal pourvue que d'autres, où il ne passe pas dix étrangers par an. Parcourez les rues les plus fréquentées : les unes ne portent aucune indication ; ailleurs, la plaque indicatrice est à la hauteur du premier étage, au-dessus d'une marquise, qui la dérobe à tous les yeux ; plus loin, la plaque n'est plus lisible ; ici elle porte l'ancien nom de la rue qui a été débaptisée.

Il ne s'agit pas là d'une dépense bien grande ! Quelle que soit la somme qu'il faille affecter à cet emploi, il semble nécessaire de procéder à une revision des plaques indicatrices, pour les changer quand elles sont effacées ou brisées ; pour en placer aux endroits où il n'y en a pas encore. Marseille doit bien ça aux hôtes qu'elle reçoit !

Chronique Locale

La Température

Ciel beau, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait —3, à 7 heures du matin; 9°1 à 1 heure de l'après-midi et 5°6 à 7 heures du soir. Maximum 10°4, minimum —2. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 764 m/m, 763 m/m 1 et 761 m/m 3. Un vent de Nord-Ouest modéré a régné pendant toute la journée.

Par arrêté du ministre de l'Instruction Publique du 11 février, M. Rivals, professeur de chimie industrielle à la Faculté des Sciences de l'Université d'Aix-Marseille, a été nommé doyen de la Faculté des Sciences. Nos félicitations.

Conseil de guerre. — Dans son audience d'hier, le 1er Conseil de guerre, présidé par M. le colonel Molard, a condamné à des peines variant entre six mois et un an de prison, quatre soldats de divers régiments, poursuivis pour refus d'obéissance par maladie ou blessure provoquée et de six mois à cinq ans de travaux publics quatre autres soldats, inculpé de désertion.

Défenseurs dans ces affaires, Mes Natalini, Grisoli, F. Bertrand et Bergasse.

Expéditions de petite vitesse. — Marchandises de première catégorie : Ligne de Marseille à Vintimille et embranchements désignés à l'affiche du 10 novembre 1917, de la Commission de réseau.

Les gares de Marseille-Saint-Charles et Marseille-Prado accepteront, les 19 et 20 février, les envois enregistrés dans ces gares du 27 au 31 décembre 1917.

Autres destinations. — La gare de Marseille-Arenc acceptera, les 19 et 20 février, les envois enregistrés, tant dans cette gare que dans celle de Marseille-Saint-Charles, du 14 au 17 janvier.

Les gares de Marseille-Prado et Saint-Louis-les-Aygalades accepteront, les 19 et 20 février, les envois enregistrés dans ces gares, du 14 au 17 janvier.

Expéditions de 300 kilos. — Seront également acceptés, les 19 et 20 février, les envois enregistrés ; à Marseille-Saint-Charles, de 2.246 à 2.396; à Marseille-Prado, de 6.851 à 7.650; à Marseille-Prado-Vieux-Port, de 676 à 725.

Incendie boulevard Saint-Charles. — Un violent incendie se déclarait, hier matin, vers 5 heures, à l'huilerie Diemer, appartenant à M. Ambanopoulos, boulevard Saint-Charles, 3. L'alarme fut donnée par M. Michel, camionneur de l'usine, et bientôt les pompiers, sous les ordres du capitaine Dufieux, arrivaient sur les lieux avec les pompes-autos de Strasbourg et du cap Pinède. Mais,en dépit de tous les efforts, les bâtiments de l'huilerie étaient la proie des flammes.

MM. Marty, préfet, et Pierre, maire, s'étaient rendus sur les lieux, où M. Mathieu, commissaire central, dirigeait le service d'ordre. Le sinistre était maîtrisé vers 4 heures du soir. Il n'avait provoqué aucun accident de personnes. Mais les dégâts en sont importants et se chiffreront par plusieurs centaines de mille francs. Ils sont couverts par plusieurs assurances.

Notes d'art. — Valère Bernard expose chez Messerer, rue Saint-Ferréol, une fort belle toile. C'est le portrait de M. Henri de Roux, en costume de chasse, le fusil à la main. La tête animée d'une expression de vie intense, se détache sur un fond de troncs d'arbres qui en fait ressortir la finesse et la clarté. Le fond est constitué par un coin de campagne provençale où se dresse, dans le soleil, une maison d'habitation. C'est une œuvre excellente où se manifeste le talent solide de Valère Bernard, portraitiste et décorateur.

∿ L'excellent peintre J. Auda expose 8, rue de la Darse, un intérieur d'église où les rayons du soleil, traversant le vitrail et le contraste de l'éclairage des veilleuses et bougies font du tout une toile originale et d'un curieux effet. Nos compliments.

Au tribunal correctionnel. — Au cours d'une perquisition opérée au domicile d'un certain Michel Gaston et de sa maîtresse, Céline Creton, rue Longue-des-Capucins, 84, divers objets provenant de vols commis au préjudice de MM. Gondrand frères, rue Juven et de M. Joseph Crémieux, furent retrouvés; on y découvrit également entre deux matelas tout l'attirail complet du parfait cambrioleur. Inutile de dire qu'à la suite de ces constations Gaston Michel et sa dulcinée furent incarcérés. Ils étaient traduits à l'audience correctionnelle d'hier que présidait M. Valensi. Après débats, ils ont été condamnés : Gaston Michel à 1 an de prison, et Céline Creton, à 6 mois de la même peine.

∿ Le 10 janvier dernier, à La Ciotat, sur le quai du Port, un Russe du nom de Radziminski Thomas, légèrement pris de boisson, se crut autorisé à proférer certaines paroles qui, pour être courantes dans la bouche des Lenine et consorts, ne sont pas encore sur le point d'être prises en considération en France. Aussi bien notre Radziminski fut-il « cueilli » de la belle façon et traduit hier en 4e chambre sous l'inculpation de propos séditieux. Le tribunal, qui ne plaisante pas en pareille matière, a infligé au bolchevik propagandiste, dix mois de prison.

Fédération Départementale des Travailleurs de l'Etat. — La Fédération départementale du prolétariat de l'Etat, du département, des communes et des services publics des Bouches-du-Rhône a fixé son assemblée générale au dimanche, 24 février, à 5 heures de l'après-midi, Bourse du Travail, salle Ferrer. L'ordre du jour porte : Etude du nouveau projet de loi tendant à relever d'un franc par jour les indemnités de vie chère et du rapport du Conseil de la Fédération qui demande que l'indemnité de vie chère soit fixée à 5 francs pour tous, permanents et temporaires. En raison de l'importance de cette question, le Conseil de la Fédération invite tous les travailleurs des deux sexes de l'Etat, du département, des communes et des services publics à assister à cette assemblée essentiellement corporative à laquelle tous les élus parlementaires du département ont été invités individuellement et sans distinction de parti.

Les vieillards infirmes et incurables assistés en vertu de la loi du 14 juillet 1905, sont informés que les paiements auront lieu aujourd'hui, de 9 heures à 4 heures sans interruption, pour les assistés des 4e et 5e cantons et demain pour ceux des 6e et 7e cantons.

Débitants de Boissons. — Les débitants de la 11e circonscription de police se réuniront ce soir, à 2 heures 30, bar Paris-Milan, boulevard Extérieur, 22. Ceux de la 13e circonscription se réuniront les mêmes jour et heure, chez Turcan, chemin des Chartreux, 105.

Les débitants de la 14e circonscription de police se réuniront demain, à 2 heures 30, chez Massiot, boulevard Chave, 66. Ceux de la 15e circonscription se réuniront les mêmes jour et heure, bar Provençal, rue Vincent, 60.

Ordre du jour de ces réunions : Les droits sur les boissons; tarif des consommations; élection d'un délégué au Conseil syndical.

« La Rabouilleuse » avec M. Paul Mounet. — *La Rabouilleuse*, les fervents de Balzac s'en souviennent, c'est, dans la région d'Issoudun, le surnom donné aux pêcheuses d'écrevisses. Dans le roman, c'est le sobriquet porté par une jolie fille. L'impresario Charles Baret a monté l'œuvre de M. Emile Fabre avec le souci d'art et le soin méticuleux qui lui sont coutumiers. Il nous promet, avec Paul Mounet, d'autres artistes célèbres, comme M. Maurice Luguet, Mme Irma Perrot, Mlle Nadia Charlane, etc. Ce beau spectacle nous sera donné au Châtelet-Théâtre les 1er, 2 et 3 mars (matinée et soirée le dimanche 3).

A la Ligue des Droits de l'Homme. — L'assemblée générale de dimanche a été particulièrement remarquable par le nombre des ligueurs qui avaient répondu à l'appel et par les intéressants problèmes qui ont été discutés touchant la Défense Nationale, républicaine, populaire, ouvrière et laïque, ainsi que les autres graves questions que soulèvent la paix de l'après-guerre. Ces débats seront d'ailleurs repris et continués dans la prochaine séance qui aura lieu le 10 mars.

Avant de se séparer, l'assemblée a voulu renouveler ses votes précédents sur la vie chère, préconisant la réquisition et la taxation, pour mettre un frein aux spéculations scandaleuses, qui finiraient par rendre inabordables aux travailleurs et aux humbles, les denrées de première nécessité. Elle a, en outre, attiré l'attention des gouvernants sur le sort qui est fait, dans les circonstances actuelles, aux petits fonctionnaires et aux petits retraités soit de l'Etat, soit des grandes Compagnies.

Vente municipale de vieux métaux. — Les entrepreneurs et négociants en vieux métaux sont informés que la Ville recevra les offres qui lui seront faites pour l'achat de fers provenant des vieilles barrières et des vieilles chaînes, dans les cimetières de Saint-Pierre, du Cannet et de Mazargues.

Pour voir et visiter, s'adresser : au cimetière Saint-Pierre, au service de l'architecte; au cimetière du Canet, au concierge; au cimetière de Mazargues, au concierge.

Les offres seront faites, pour les fers et pour les chaînes, séparément à tant les 100 kilogrammes. Elles devront être adressées, sous pli cachté à M. l'adjoint, délégué aux cimetières, avant le 25 février courant. L'ouverture des plis contenant les offres aura lieu dans le cabinet de M. l'adjoint, en présence des intéressés, le 27 courant, à 4 heures. La mention « Offre pour achat de vieux métaux » devra être inscrite sur l'enveloppe.

Association des Dames Françaises (Croix-Rouge). — Demain, à 2 h. 30, aura lieu, à l'hôpital 201, placé du Lycée, l'assemblée générale du Comité de Marseille, sous la présidence de M. le médecin inspecteur Landouzy, directeur du Service de Santé de la 15e région. Les membres de l'Association et les personnes s'intéressant à l'œuvre, sont priés d'assister à cette réunion, au cours de laquelle, les infirmières ayant passé leur examen en juin 1917, recevront leur diplôme.

Les vols — L'autre soir, vers 8 heures, le camelot Rebbi Mohamed Said, 25 ans, demeurant rue du Baignoir, 8, se laissait entraîner dans un débit-restaurant rue des Chapeliers, où l'on chantait et dansait. Rebbi dansa, s'amusa, puis sortit. Et il s'aperçut alors qu'il avait été dépouillé d'un portefeuille contenant 200 francs.

∿ Par escalade, dans la nuit de samedi à dimanche, des malandrins se sont introduits dans les dépendances du Château-des-Fleurs, 213, avenue du Prado. Ils ont réussi à s'y emparer de nombreuses volailles et de lapins, valant ensemble 1.000 francs environ.

∿ La même nuit, dans la villa La Verdière, boulevard Michelet, des malfaiteurs pénétraient dans une dépendance du restaurant Orand et enlevaient au préjudice de M. Hilmant Georges, du linge et divers objets, valant 500 francs.

Petite chronique. — M. Sacoman, professeur au lycée, fera jeudi matin, à 10 h. 30, dans la salle du lycée de jeunes filles, une conférence sur « Henri Bergson ».

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Pommes de terre.* — Le magasin municipal commencera demain mercredi, les ventes populaires des pommes de terre au prix de 2 fr. 10 les 5 kilos, par 5, 10 et 20 kilos.

Les pâtes. — Les retardataires qui n'ont pas encore retiré leur part de pâtes alimentaires sont priés de se hâter, jeudi sera le dernier jour de la distribution.

Le sucre. — Aujourd'hui mardi, à partir de 10 h. du matin, le sucre raffiné de février sera distribué aux épiciers, cafetiers, bars, etc., qui en ont fait la commande.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 15, seconde du grand succès *Aïda*, avec le baryton Rossilli, de l'Opéra ; Mlles V. Ariès et Dalcia ; MM. Lemaire, Legros, Boudouresque et Vincent, Mlle Desprez, etc. Trois ballets dansés par toutes les ballerines.

THEATRE DU GYMNASE. — Pour les quatre dernières représentations de l'immense succès *Monsieur Reverley*, aujourd'hui et demain, soirée à 8 h. 30, et jeudi, matinée et soirée. Cette pièce est admirablement jouée par Mlle Marcelle Géniat, de la Comédie-Française ; M. Séverin Mars, du théâtre Réjane ; M. Paul Escoffier, du théâtre Antoine, etc.

VARIETES-CASINO. — D'aujourd'hui mardi 19 février au jeudi 28, pour les dix derniers jours, le succès sans précédent, *C'est Nature !* la grande revue locale, dont les représentations dépasseront la deux centième, fait unique à Marseille.

CHATELET-THEATRE. — A 8 h. 30, *Le Mariage de Mlle Beulemans*, la célèbre comédie belge, interprétée par le populaire comique bruxellois Bajart et *Le cultivateur de Chicago*, l'inénarrable bouffonnerie en deux actes, de l'humoristique américain Marck Twain, avec MM. Baret dans le rôle principal qui compte parmi les meilleurs de son hilarant répertoire.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h. 30, la Valini and Dorys, Zinels, Harry Lamore, Nita Darger, Mondet, Grace Bross and miss Yette ; Zorah Calda, Bargi, etc., etc.

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 h. 30, représentation de gala pour la dernière de la revue *En Douce*, adieux de toute la troupe.

COMMUNICATIONS

Fédération Nationale des Cheminots. — Jeudi, à 8 heures 30 du soir, Bourse du Travail, grande réunion corporative. Compte rendu moral et financier; questions à l'ordre du jour du Congrès régional de Clermont-Ferrand. Présence indispensable.

Syndicat des Métaux. — Réunion des chaudronniers et ajusteurs de bord, ce soir 19 du courant, à 7 heures, salle Ferrer. Ordre du jour : Compte rendu des délégués à la marine.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 19 Février

— 40 —

Diane-la-Pâle

DEUXIEME PARTIE

La joie d

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Mort du colonel Tinley commandant la base anglaise

Nous avons été douloureusement surpris hier, à la nouvelle de la mort survenue subitement la veille, dans la soirée, du colonel G. F. Nieuport-Tinley.

Ce vaillant officier qui avait été placé à la tête de la base anglaise, depuis le 1er janvier 1915, s'était signalé par son zèle et son dévouement. Il avait su s'attirer la considération des hautes personnalités avec lesquelles il était en rapport, l'estime de tous ses subordonnés et surtout la confiance du roi d'Angleterre.

Compagnon de l'Ordre du Bain, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, le colonel Tinley, nous avions eu le plaisir de le relater, avait été fait officier de la Légion d'honneur au mois d'août dernier.

Militaire de race et de carrière, il comptait avec son père, qui avait commandé à nos côtés en Crimée, comme un des seuls cas dans l'armée britannique où le père et le fils étaient titulaires de notre Ordre national.

Nommé sous-lieutenant en 1875, il pouvait être considéré, avec ses quarante-trois ans de service actif, comme le plus ancien officier.

Le colonel Tinley, qui avait commandé le 1er régiment de lanciers de Bombay, fut attaché longtemps à l'état-major du gouvernement militaire des Indes et prit part à la campagne du Soudan.

Sa disparition subite est une perte sensible pour nos alliés.

A ses deux fils, actuellement officiers de l'armée anglaise, sur le front français, nous présentons l'hommage de nos condoléances émues.

Les obsèques du colonel Tinley auront lieu après-demain jeudi, à une heure qui sera ultérieurement fixée.

Un détachement des troupes anglaises, françaises et serbes prendra part au cortège qui, de la maison mortuaire, boulevard Périer, se rendra, par le Prado et le boulevard Baille, au cimetière Saint-Pierre où aura lieu l'inhumation dans le carré affecté aux troupes britanniques. — A. D.

Photographes, attention !

IL EST INTERDIT DE PHOTOGRAPHIER LES OBJETS SERVANT A L'ARMEE OU A LA MARINE

Le général Legrand, commandant la 15e région, « considérant qu'un intérêt de défense nationale et de sécurité publique exige de prendre des mesures de précaution dans les cantons voisins de la voie ferrée Marseille-Vintimille et aux abords des usines de guerre », vient de signer un arrêté interdisant de prendre des photographies des places fortes, poste, établissements militaires ou maritimes, ouvrages d'art, bateaux, dirigeables, avions, matériel de guerre, et, généralement de toutes constructions et de tous objets servant à l'Armée ou à la Marine en vue de la Défense nationale.

Cette interdiction porte sur les cantons de : *Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer, Salon, Istres, Berre, Martigues, Marseille, Aubagne, La Ciotat.*

Les délinquants seront poursuivis selon la loi du 18 avril 1886.

Les Minotiers chez le Maire de Marseille

Le maire a reçu, hier, la Commission nommée par le Syndicat des minotiers de Marseille, ayant mandat de traiter avec les Compagnie concessionnaires d'électricité le renouvellement des contrats d'abonnement de la force motrice électrique nécessaire au fonctionnement des minoteries marseillaises.

Ces messieurs ont protesté énergiquement contre les tarifs exigés par la Société du Gaz et de l'Electricité et la Compagnie d'Electricité de Marseille, dont l'application pourrait avoir pour conséquence la fermeture de certaines usines. Ils ont sollicité la bienveillante intervention du Maire et se sont en outre déclarés prêts à prendre à leur charge une augmentation sérieuse des prix et à faire tous les sacrifices compatibles avec la situation pénible créée à leur industrie par la pénurie des blés.

Les Greffiers de Paix

Paris, 18 Février.

Notre ami M. Henri Michel, sénateur des Basses-Alpes, a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Sénateur,

Pour répondre au désir que vous avez bien voulu m'exprimer, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les crédits mis à ma disposition par la loi du 31 décembre 1917, sont destinés à assurer un supplément de rétribution temporaire de 360 francs aux greffiers *titulaires* des diverses juridictions. Les greffiers intérimaires n'ont pas été appelés au bénéfice de ces dispositions nouvelles.

Toutefois le gouvernement venant de décider que les agents auxiliaires au service de l'Etat recevraient une indemnité au titre de cherté de vie, je me propose de saisir incessamment M. le ministre des Finances d'une demande de crédits ayant pour objet d'étendre cette mesure aux agents intérimaires des services judiciaires.

Agréez, Monsieur le Sénateur, etc. — Pour le garde des Sceaux, ministre de la Justice, le directeur du personnel et de la comptabilité, signé : *Leroux.*

L'Exposition des Photographies de Guerre

C'est le 23 février, dans quatre jours, que prendra fin cette belle manifestation d'art interalliée, l'exposition devant être inaugurée dans les premiers jours de mars à Lyon, dernière étape avant son départ pour l'Amérique.

Dimanche encore, un très nombreux public a défilé du matin au soir, à la Bibliothèque Municipale, devant les panneaux où se trouve synthétisée avec intelligence l'histoire de la grande guerre.

Nous engageons vivement les retardataires à se presser s'ils veulent voir ces remarquables photographies. Les salles sont ouvertes le matin, de 8 heures à midi et le soir, de 2 heures à 5 heures. Tous les jours, de 8 heures à midi, l'entrée est gratuite pour les militaires ainsi que pour les élèves des lycées et écoles qui son accompagnés de leurs professeurs.

La Loi Mourier et le Personnel de la Marine

Paris, 18 Février.

Notre ami M. Louis Martin, sénateur du Var, a reçu du ministère de la Marine la lettre suivante :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à hâter l'application, au personnel de la Marine, des dispositions de la loi du 10 août 1917 (loi Mourier), relative à l'affectation de certaines catégories à des postes de non combattants.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que cette question est actuellement à l'étude; j'aurai soin de vous tenir avisé des mesures qu'elle pourra prendre à ce sujet. Agréez, etc.

Marseille et la Guerre

Les dames du Marché central

La 178e souscription des Dames du Marché Central s'élève à 100 francs, qui ont été répartis de la manière suivante : 25 fr à M. le maire; 75 fr. convertis en achats de fruits distribués dans divers hôpitaux de la ville. En outre, des mandarines ont été offertes aux soldats blessés, en promenade chez M. Monnier, à la Plage du Prado.

A l'hôpital de Montolivet

Les malades et blessés de l'hôpital auxiliaire 109, à Montolivet, ont pu entendre la revue *A Coups d'Aiguille*, de M. A. Vasselet, qui a obtenu un réel succès. L'amusante et spirituelle revue, interprétée par des artistes tels que Mlle Jeanne Faure, une commère émoustillante; M. Silva, le compère; M. Cadars, baryton, qui promet; M. Wazé, chirurgien cocasse; M. Vernis, un pâtre des montagnes; M. Bellais, qui représenta le paludisme d'une façon effrayante; Mlle Sabatier, dont on a plusieurs fois applaudi le talent et le dévouement aux œuvres de la Croix-Rouge, et l'éminent artiste M. Jean Flor, un ancien de la maison, prêta à cette matinée son précieux concours, et fut très applaudi dans son intéressant répertoire.

Tous les artistes furent bissés et ovationnés pendant la durée du spectacle.

Le piano d'accompagnement était tenu par Mlle Rosette Quenin, avec le gracieux concours de M. Danglès, un violoniste émérite.

Aujourd'hui, à 2 heures, nouvelle représentation de la revue *A Coups d'Aiguille.*

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Paris, 18 Février.

Communiqué de l'armée d'Orient du 17 février :

Tempête de neige.
Situation calme sur l'ensemble du front.

L'Arrestation de Charles Humbert

L'arrestation. — Le retour à Paris L'ancien directeur du « Journal » à la Santé.

Paris, 18 Février.

C'est hier, dimanche, que M. Priolet, nanti d'un mandat de perquisition et d'un mandat d'arrêt, a quitté Paris. Ce matin, à 7 heures, accompagné de M. Lhuillier, procureur de la République ; Mazurier, juge d'instruction, et Stefanopoli, capitaine de gendarmerie de Lisieux, M. Priolet s'est rendu auprès de M. Humbert et lui a notifié le mandat de perquisition. Cette perquisition a amené la saisie de quelques papiers.

A 11 heures et demie, M. Priolet a notifié à M. Charles Humbert le mandat d'arrêt. M. Charles Humbert a fait preuve du plus grand sang-froid et ne s'est à aucun moment départi de son calme.

A midi, les magistrats et M. Charles Humbert ont quitté le Mesnil-Guillaume par la route d'Orbec et sont rentrés à Paris où ils sont arrivés à 4 heures. Ils se sont immédiatement rendus au domicile de M. Charles-Humbert. Une perquisition a eu lieu amenant la saisie de nombreux papiers.

A 7 heures, M. Charles Humbert était conduit à la Santé.

M. Charles Humbert possède un coffre-fort où vraisemblablement une perquisition sera effectuée très prochainement. En ce qui concerne le *Journal*, M. Humbert n'y a plus de bureau.

L'impression au Sénat

Paris, 18 Février.

La nouvelle de l'arrestation de M. Charles Humbert a été connue au Sénat par le communiqué de l'agence Havas. Elle a causé une certaine émotion, mais n'a surpris personne et l'avis unanime est qu'il faut qu'au plus vite toute la lumière soit faite sur les affaires en cours et qu'on mette fin au malaise qu'elles occasionnent.

Le Conseil national du Parti socialiste

La séance de l'après-midi

Paris, 18 Février.

La séance de l'après-midi, consacrée à l'attitude du parti vis-à-vis du gouvernement, est remplie par une discussion longue et confuse.

L'accord s'était manifesté le matin à peu près unanimement sur l'action internationale du parti, mais la politique intérieure suscite l'opposition entre majoritaires et minoritaires. La Commission des résolutions elle-même, qui avait un mandat illimité pour proposer un texte au Conseil national, n'avait pas réussi à rédiger un texte unique. Sur dix membres, cinq majoritaires centristes se trouvaient opposés à cinq minoritaires.

Au début de la séance, le Conseil national se trouvait donc en face de différentes questions de politique intérieure : crédits de guerre, députés socialistes ayant accepté d'être commissaires du gouvernement, opposition au gouvernement, programme d'organisation économique du pays, réforme électorale. Les différents points de vue sont longuement discutés, les questions chevauchant les unes sur les autres, puis on passe au vote sur la priorité des motions en présence.

Avant de passer au vote, M. Marcel Cachin essaie de faire l'accord. Que la Commission des résolutions se réunisse de nouveau pour élaborer un texte, dit-il. Le minoritaire Longuet combat cette tentative de conciliation. M. Renaudel maintient énergiquement sa motion.

Certains majoritaires comme M. Marcel Cachin proposent que le vote des crédits de guerre soit reporté à un prochain Congrès, qui aurait lieu après la Conférence de Londres.

Enfin, M. Albert Thomas vient mettre un peu de clarté dans ce débat : « Si vous votez immédiatement les crédits, déclare-t-il, c'est que vous voulez que la guerre continue jusqu'à la victoire du droit et de la justice ; si vous refusez ou différez ce vote, c'est que vous n'êtes pas pour une paix vraiment démocratique.

Ces paroles rallient les voix de la majorité et des centristes, en sorte que la motion Renaudel, approuvant les crédits de guerre, étant mise aux voix quant au fond, l'emporte définitivement par 1.548 voix contre 415 et 19 abstentions.

Le Conseil adopte à mains levées une autre motion de M. Renaudel, autorisant, jusqu'à nouvel ordre, les membres du Parti à occuper les fonctions de commissaire du gouvernement.

Il est enfin décidé que la délégation française à la conférence de Londres, sera composée de huit membres, dont quatre majoritaires et quatre minoritaires. La désignation des délégués est confiée à la Commission administrative permanente.

Le Conseil national se sépare à 9 heures du soir.

Paris, 18 Février.

Voici le texte de la motion Renaudel sur les crédits de guerre :

Le Conseil national, rappelant la décision du Congrès de Bordeaux, considère qu'il n'y a pas lieu de revenir sur l'appréciation formulée en ce qui concerne les crédits, et ainsi conçue : « Le Congrès déclare qu'il considère ce vote, pendant la guerre, comme le symbole même de la défense nationale. Pour qu'il cessât de l'accorder, il faudrait que le parti socialiste jugeât que le gouvernement, qui est chargé de les réclamer au parlement, soit un gouvernement d'impérialisme ou un gouvernement de trahison devant l'ennemi, ou un gouvernement de défaitisme et de crime contre le régime républicain.

Le Conseil préconise cependant qu'en vue de l'action commune des socialistes des autres pays alliés, dans le but d'organiser une Conférence internationale, et si des obstacles étaient apportés par les gouvernements, à cette organisation, il y aurait lieu, pour les groupes parlementaires socialistes de tous les pays, d'envisager l'attitude commune et concertée à prendre au sujet du refus du vote des crédits. Pour le surplus, le groupe socialiste et la C. G. T. restent chargés de l'application aux circonstances de la résolution de Bordeaux.

Les Pupilles de la Nation

Paris, 18 Février.

Sur l'initiative de la Fédération des Orphelins de France et des colonies, dont le siège est à Paris, les délégués élus par les œuvres pour prendre part à l'élection de leurs représentants à l'Office national des Pupilles de la Nation, avaient été convoqués à une réunion le samedi 16 février.

Après un échange de vues, l'assemblée s'est mise d'accord sur trois noms pour les trois collèges électoraux : M. Ferdinand Buisson, M. Amette, M. Lavignon. En outre, il a été décidé qu'une démarche serait faite auprès de MM. Clemenceau et Lafferre, pour obtenir que les élections fixées au dimanche 24 février, soient reportées à une date ultérieure, afin de permettre le remaniement des collèges dont la répartition des électeurs n'a pas paru équitable.

L'échec des attaques ennemies en Champagne

Communiqué officiel

Paris, 18 Février.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Activité des deux artilleries dans la région de la Miette.

En Champagne, au cours de l'après-midi, les Allemands ont fait une tentative nouvelle sur nos positions au sud-ouest de la butte du Mesnil. Nos feux ont arrêté les assaillants qui n'ont pu aborder nos lignes.

L'attaque, déclanchée ce matin dans la région, a été menée par trois bataillons allemands, entraînés par des éléments de « stosstrupen ». L'ennemi, partout rejeté, a subi des pertes élevées et a laissé une trentaine de prisonniers, dont un officier, entre nos mains.

Journée calme sur le reste du front.

AVIATION

Dans la journée du 17, deux avions allemands ont été abattus par le tir de nos canons spéciaux. Dans la journée et dans la nuit suivante, notre aviation de bombardement a effectué diverses expéditions. Les gares de Thiaucourt, Thionville, Metz-Sablons, Pagny-sur-Moselle, les établissements ennemis d'Hirson et divers terrains d'aviation, ont reçu de nombreux projectiles. Au total treize mille kilos d'explosifs ont été jetés et ont provoqué plusieurs incendies et des explosions dans les bâtiments bombardés.

Sur le Front français

Communiqué anglais

18 Février, 22 h. 30.

Cette nuit, un détachement ennemi a tenté un coup de main sur un de nos postes à l'est d'Epéhy. Il a été repoussé par nos feux de mousqueterie et de mitrailleuses.

L'artillerie ennemie a été active au sud-ouest de Cambrai et vers Armentières, ainsi qu'au sud-est et au nord-est d'Ypres.

AVIATION. — Le temps, qui a été très beau le 17, a permis à nos pilotes de faire du travail en liaison avec l'artillerie, et de prendre des photographies d'aérodromes et d'arrières ennemis. Les bombardements, qui n'ont pas cessé dans ces dernières trente-six heures, ont été continués, et plus de six tonnes de projectiles ont été jetées sur divers objectifs, parmi lesquels les champs d'aviation ennemis des régions de Tournai et de Lille, un important dépôt de munitions, près de Courtrai, et un grand nombre de cantonnements.

Les combats aériens ont été très acharnés. Les appareils de chasse ont attaqué avec vigueur, mais sans succès, nos avions de bombardement. Dix aéroplanes ennemis ont été abattus et six autres contraints d'atterrir désemparés. Trois des nôtres ne sont pas rentrés.

Dans la nuit du 17 au 18, nos aviateurs sont allés bombarder les champs d'aviation au sud de Gand, et à l'ouest de Tournai, ainsi que de nombreux cantonnements ennemis. Un nouveau raid a été exécuté avec succès sur la gare et les voies de Conflans (ouest de Metz). Une tonne de projectiles a été jetée et des éclatements ont été observés sur les hangars et le long des voies de garage, où un incendie s'est déclaré. D'autres éclatements ont été nettement constatés sur les voies près de la gare. Malgré un feu nourri des canons spéciaux ennemis, tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Le 18, nos escadrilles ont bombardé les casernes et la gare de Trèves, sur la Moselle, ainsi que les aciéries et la gare de Thionville. Le raid s'est effectué de jour et a donné d'excellents résultats. A Trèves, l'éclatement de bombes a été constaté dans l'usine à gaz, près des casernes ,ainsi que dans la ville. Deux forts incendies étaient encore en activité au départ de nos pilotes. A Thionville on a observé des coups au but sur la voie ferrée. Bien que le feu des canons spéciaux ennemis ait été violent et précis, tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Communiqué belge

Le Havre, 18 Février.

Le 17 février, notre artillerie a neutralisé plusieurs batteries allemandes et bombardé les organisations ennemies vers Saint-Georges, Dixmude, Woilel et Kloosterfchool. L'ennemi a dirigé un tir d'artillerie sur nos tranchées et nos communications des régions de Ramscapelle, Pervyse, Caeskerke, Saint-Jacques-Capelle et Nerksen.

Lutte de bombes à Dixmude. Faible activité de l'artillerie pendant la nuit du 17 au 18 février. Les Allemands ont tenté de s'approcher d'un de nos postes au sud de Dixmude. Ils ont été repoussés par le feu de nos fusils.

Le 18, lutte et bombardement des travaux allemands sur tout le front. Nos batteries ont vigoureusement pris à partie plusieurs batteries ennemies en action vers Manneheswerre et Flype.

Les Changements dans l'Etat-Major anglais

Une question à la Chambre des Communes

Londres, 18 Février.

A la Chambre des Communes, M. Asquith demande si, comme il avait été annoncé dans la presse, M. Lloyd George fera demain une déclaration à la Chambre des Communes au sujet des changements dans l'état-major et si la Chambre aura l'occasion de débattre cette question.

M. Bonar Law répond que M. Lloyd George est atteint d'un sérieux refroidissement, mais qu'il espère pouvoir faire demain une déclaration aux Communes. Celles-ci pourront débattre la question.

Le général Robertson a accepté le commandement des forces du district est de l'Angleterre.

Les causes du départ de sir W. Robertson

Londres, 18 Février.

Le *Daily Chronicle* dit que, dès le début de la guerre, le besoin de coopération plus étroite entre les Alliés fut jugé nécessaire. M. Loyd George en fut toujours le défenseur, et il eut même l'intention de placer les armées de l'Ouest sous le commandement d'un généralissime. Si un génie militaire allié s'était présenté, il l'aurait fait. En l'absence d'un tel génie, le meilleur plan était de créer entre les Alliés un Conseil qui assurât l'unité politique, et autant que possible, militaire. On apprend que le président Wilson fut le défenseur de l'unification du commandement.

Cette politique, rejetée par sir W. Robertson, était acceptée par les représentants militaires de toutes les puissances alliées, et défendue par le général Smuts.

Londres, 18 Février.

A la suite des commentaires relatifs au départ de l'état-major de sir W. Robertson, les bruits qui circulaient dans les couloirs du département, de la démission de lord Derby, sont officiellement démentis.

Les Sinistrés des Départements envahis AU TROCADERO

Paris, 18 Février.

Répondant à l'appel de leur Fédération, les sinistrés des départements envahis se sont réunis hier après-midi, au nombre de 5.000, dans la salle du Trocadéro, pour demander qu'on ne retarde pas plus longtemps le vote de la loi sur la réparation des dommages de guerre.

Sur l'estrade, avaient pris place les sénateurs, les députés et les présidents des Associations des sinistrés des dix départements enhahis, les présidents des groupes affiliés, des cheminots du réseau du Nord, les membres du Comité directeur, etc.

Après des discours de MM. Baillet, président ; Chéron, Raynal, sénateurs, et Henri Robert, bâtonnier du barreau de Paris, l'ordre du jour suivant a été adopté :

Les sinistrés de tous les départements envahis, réunis, le 17 février 1918, au Trocadéro, au nombre de plus de 5.000,

Profondément touchés des sentiments de fraternelle solidarité et de cordiale sympathie qui leur ont été exprimés au nom de la France non envahie, adressent aux orateurs qui s'en sont faits les éloquents interprètes, leurs remerciements émus et reconnaissants;

Constatent que les douze associations de sinistrés et les groupements corporatifs qui se sont joints à elles, sont d'accord pour estimer que le projet de loi sur la réparation des dommages de guerre, voté à l'unanimité par le Sénat, complète l'œuvre de la Chambre, suivant leurs vœux;

Adressent à la Haute Assemblée l'expression de leur profonde gratitude et demandent à la Commission des dommages de la Chambre, de vouloir bien se rallier à ce projet et de l'adopter intégralement, aussitôt que possible, afin d'éviter de nouveaux retards dans la reconstitution de la France du Nord et de l'Est, dévastée par l'ennemi.

Cet ordre du jour a été adopté par acclamations.

La Situation en Russie

La mise en accusation de la délégation ukranienne

Pétrograde, 12 Février. *(Retardée.)*

Le Conseil des commissaires du peuple a fait arrêter, en même temps que le président Goloubovitch, tous les membres de la Rada centrale et la délégation ukranienne à Brest-Litovsk, et a donné l'ordre de les mettre en jugement devant le Tribunal révolutionnaire, pour trahison envers le peuple.

La paix conclue par la Rada centrale avec les puissances centrales ne sera pas reconnue par le gouvernement des commissaires du peuple. Le Conseil des commissaires du peuple ne lui reconnaît aucune valeur et juge nécessaire de publier officiellement son annulation.

La paix de l'Ukraine et les Alliés

Londres, 18 Février.

A la Chambre des Communes, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur déclare qu'il vient d'apprendre que M. Litvinoff, représentant du gouvernement maximaliste à Londres, va prendre la parole ce soir, à une réunion tenue à Londres, et que les mesures nécessaire sseront prises.

Répondant à une question, M. Balfour déclare que le gouvernement britannique n'a pas appris que les puissances centrales aient garanti l'intégrité et l'indépendance de l'Ukraine. En réponse à une autre question, il dit qu'à la connaissance du gouvernement britannique, l'Ukraine n'a pas consulté la France, ni aucune autre des puissances alliées avant de conclure une paix séparée avec l'Allemagne.

Les Russes évacuent la Transylvanie

Amsterdam, 18 Février.

On mande de Budapest à la *Gazette de Voss* que les troupes russes ont évacué la dernière portion du territoire hongrois qu'elles occupaient encore, notamment dans la partie Est de la Transylvanie.

Le Comité exécutif des Importations

Paris, 19 Février, 14 h. 50 mat.

Le *Journal officiel* publie ce matin : Un décret nommant membres du Comité exécutif des importations : MM. Claveille, ministre des Travaux Publics ; Henri Simon, ministre des Colonies ; Bouisson, député, commissaire aux Transports Maritimes.

Un Aviateur français se noie dans un Lac

Bordeaux, 18 Février.

Le maréchal des logis pilote aviateur Labouesse, venant de survoler le lac Cazaux en hydravion, s'est noyé à l'atterrissage, l'appareil ayant capoté. Le corps a été retrouvé.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 18 Février.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Entre le Posina et l'Astico, activité notable de nos patrouilles et rafales fréquentes de petits calibres sur des mouvements ennemis dans la conque de Laghi.

Sur le plateau d'Asiago, notre artillerie a tiré sur des troupes en marche le long du val Galmanara et a exécuté des concentrations de feux sur le secteur val Frenzela-val Brenta.

L'adversaire a battu d'une manière plus fréquente nos positions de la lisière oriantale, entre la Brenta et la Piave. Vifs échanges de canonnades au saillant du mont Solarolo, aux gaves di Papadopoli (Piave moyenne). Nos patrouilles ont harcelé efficacement les postes avancés ennemis.

Le long du littoral, l'ennemi a intensifié par moment son propre feu et a poussé vers Cortellazzo quelques patrouilles qui ont été rejetées à la grenade par nos marins de la tête de pont.

Les Evénements militaires d'après les Bulletins ennemis

COMMUNIQUE ALLEMAND

Genève, 18 Février.

Le communiqué allemand est ainsi libellé :

THEATRE OCCIDENTAL. — Dans la soirée, le duel d'artillerie s'est ranimé dans de nombreux points du front. L'activité de l'infanterie s'est bornée à des combats de reconnaissance.

A la faveur du temps froid et clair, il y a eu une grande activité d'aviation au cours de la nuit. Les ouvrages militaires, derrière le front ennemi, ont reçu une grande quantité de bombes. Un avion a attaqué Londres.

Sur les autres théâtres de la guerre rien à signaler.

COMMUNIQUE AUTRICHIEN

Berne, 18 Février.

Le communiqué autrichien dit qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

Le Rajeunissement des Cadres

Une circulaire du ministre de la Guerre

Paris, 18 Février.

Le ministre de la Guerre nous communique la note suivante :

Les prescriptions relatives au rajeunissement des cadres, vont léser les intérêts particuliers d'un certain nombre d'officiers. L'intérêt supérieur du pays a dicté ces mesures, il ne saurait donc être question à l'heure actuelle de les limiter ou de restreindre leur application. Par contre, il importe de traiter les officiers qui vont être atteints par les dispositions nouvelles, avec toute la bienveillance possible. Il importe de ne pas oublier qu'indépendamment d'une vie d'honneur et de devoir, ils ont, pour la plupart, sous le feu de l'ennemi, rendu, depuis près de quatre années de guerre des services incontestables.

Sans qu'il soit possible d'envisager toutes les mesures bienveillantes à prendre, il y aura lieu, d'une façon générale, de se conformer aux indications ci-après :

Choix des emplois et des résidences. — Il conviendrait de tenir le plus grand compte des préférences que les officiers témoigneront en ce qui concerne les emplois à leur confier et le choix de leurs résidences.

Officiers des régions envahies. — Les officiers originaires des régions envahies auront droit à un traitement de faveur Il n'est pas possible de les maintenir à la tête des unités combattantes dans des conditions différentes de celles prescrites par les circulaires sur le rajeunissement, mais leurs services, comme officiers de complément, devront être utilisés, sur leur demande, dans la plus large mesure, soit à l'arrière des armées, soit dans la zone de l'intérieur ou aux colonies.

Officiers pourvus d'un grade A. T. T. — Il existe des officiers dans l'armée territoriale en particulier, qui exercent A. T. T. les fonctions d'un grade supérieur à celui dont ils sont titulaires. Il ne serait pas équitable de rendre ces officiers à la vie civile en leur retirant le galon dont ils ont assumé les devoirs et les charges, parfois pendant des années. Le ministre est disposé à examiner avec bienveillance les propositions de nomination A. T. T. qui lui seraient présentées pour les officiers se trouvant dans cette situation.

Dans le même ordre d'idées, il peut se trouver des officiers de l'armée active qui, investis du grade supérieur A. T. T., ne pourront faute de vacances, ou pour tout autre cause, être promus A. T. D. avant leur radiation. La nomination de ces officiers dans l'armée territoriale au grade dont ils ont été réellement investis pourra être examinée et proposée.

Titres à la Légion d'honneur. — Beaucoup de ces officiers se seraient trouvés dans les conditions voulues pour être, à brève échéance, promus dans la Légion d'honneur. Des propositions de nominations et de promotions dans la Légion d'honneur pourront être soumises au ministre concernant les officiers particulièrement méritants et intéressants, qui se trouvent sur le point d'être rayés des cadres.

Honorariat. — La première direction étudiera d'autre part, la possibilité d'accorder l'honorariat de leur grade dans les conditions d'âge moins étroites que celles prévues par la loi du 24 avril 1916 et le décret du 24 février 1917, aux officiers rendus à la vie civile, par application des circulaires sur le rajeunissement.

Mises hors cadres. — Enfin, il appartiendra aux directions d'examiner avec bienveillance les demandes de mises hors cadres qui pourraient leur être adressées par des officiers de complément de l'intérieur appartenant aux classes 1889 et plus anciennes. De la sorte, les officiers déjà âgés, qui bénéficieront de ces dispositions, seront utiles à la vie économique du pays et ouvriront des places pour les officiers n'ayant plus toute la vigueur physique nécessaire pour servir dans la zone des armées.

Le ministre est disposé, en résumé, à faire bénéficier de la plus large bienveillance les officiers atteints par les circulaires sur le rajeunissement. Les mesures énumérées ci-dessus n'ont pas de caractère limitatif, et les directions devront s'inspirer de l'esprit dont elles témoignent pour régler les questions particulières ou les soumettre à la décision du ministre.

Le Traitement des Engagés Spéciaux

Paris, 18 Février.

Le *Journal Officiel* publiera demain une circulaire relative au traitement des engagés spéciaux.

LA CATASTROPHE DU CAP

Pluies torrentielles et inondations Nomreuses victimes

Durban, 18 février.

Le village de Umfolosi a été complètement détruit par une inondation soudaine de la rivière de ce nom. Les eaux formant comme un mur de 25 mètres de hauteur, se sont abattues sur le village, l'ont submergé, et ont emporté un magnifique pont de chemin de fer, qui traversait la vallée.

Soixante-trois européens, sur trois cents, ont disparu. Un certain nombre d'habitants sont sur les toits des usines de sucre, et n'ont pas encore pu être sauvés. Il est tombé 40 centimètres de pluie en 24 heures à Umkomaas et 25 centimètres en huit heures à Pinctown. Des pluies torrentielles ont transformé en marécages une partie du Mozambique et du Transvaal.

Le Zambèze et le Pougwo ont débordé. Des centaines d'indigènes se sont noyés.

Les Marins danois ne veulent plus avoir de rapports avec les Marins allemands

Copenhague, 18 Février.

Au cours de l'assemblée générale d'hier de l'Association des lieutenants de la Marine marchande danoise, le président a fait la déclaration suivante :

« Il va sans dire que la nation allemande, qui donne son assentiment aux atrocités dont les marins neutres ont été l'objet dans nombre de cas, sera privée aussi après la guerre, de tout rapport avec ceux-ci. Il faut que toute coopération et tout commerce avec les marins allemands soit suspendu pour longtemps ».

Toute l'assemblée qui comptait plus de cent officiers, a manifesté son approbation pour la déclaration du président en se levant.

La Désertion d'un Aviateur allemand

Versé dans les troupes de choc, il s'empare d'un appareil et atterrit en Suisse

Bâle, 18 Février.

Selon les *Basler Nachrichten*, l'aviateur allemand qui a atterri, hier, près de Bâle, est un ancien aviateur allemand, qui, versé dans les troupes de choc, a employé ce moyen pour déserter.

Il put, à Fribourg, s'embarquer à bord d'un appareil, et il atterrit d'abord près de Frangen. Voyant qu'il était encore en Allemagne, il repartit pour arriver enfin près de Bâle sans autre inconvénient que quelques balles suisses dans le réservoir à benzine, qui ne l'empêchèrent pas d'atterrir en vol plané.

Bulletin Financier

Paris, 18 février. — Les affaires, sans être actives, n'en sont pas moins nombreuses et généralement faciles. Sur notre place, l'amélioration que nous enregistrions dans nos précédents bulletins, en ce qui concerne la tenue de la cote, s'est encore accentuée. Il n'y a pas de variations de cours à enregistrer sur nos rentes qui restent soutenues tandis que les actions de nos chemins de fer et de nos grandes Sociétés de crédit répètent à peu de chose près les cours précédents. On a favorablement accueilli sur notre place la démarche qu'ont faite les Alliés et les neutres à Pétrograde. Les fonds sont plus résistants et quelques rachats sur les valeurs industrielles et pétrolifères permettent à celles-ci d'accentuer leur avance. Les valeurs de transports maritimes sont plus faibles en raison de la réquisition de la flotte marchande.

LAIT CONCENTRÉ NESTLÉ
SUCRÉ et SANS SUCRE
LA MARQUE PRÉFÉRÉE

NAOLISEZ-VOS CUIVRES
ILS BRILLERONT VITE ET SANS EFFORT

JE GUERIS LA HERNIE
Nouvelle Méthode de Ch. COURTOIS
Spécialiste herniaire
80, Faubg Montmartre, Paris.
Le Professeur COURTOIS, l'éminent Spécialiste qui seul garantit la guérison par écrit, recevra dans les villes suivantes :
Puget-Théniers, mardi 19 février, hôtel de la Croix-de-Malte.
St-André, merc. 20, h. du Buffet de la Gare.
Digne, jeudi 21, Grand Hôtel Rémusat.
Sisteron, vendredi 22, hôtel des Acacias, de 11 heures à 3 heures.
Manosque, samedi 23, hôtel Pascal.
Forcalquier, dimanche 24, hôtel des Lices.
Pertuis, lundi 25, hôtel du Cours.
Vaison, mardi 26, Grand Hôtel d'Orient.
Orange, mercredi 27, hôtel de la Poste.
L'Isle-sur-Sorgues, jeudi 28, hôtel Pétrarque et Laure.
Carpentras, vendredi 1er mars, hôtel du Cours.
Apt, samedi 2, hôtel du Louvre.
Avignon, dimanche 3, Grand-Hôtel.
Cavaillon, lundi 4, hôtel Moderne.
CEINTURES VENTRIERES ANATOMIQUES POUR REIN MOBILE DESCENTE de MATRICE. EVENTRATION

PAPIER WLINSI
Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs, etc. — Exiger le nom WLINSI.

AVIS DE MESSE

La messe de sortie de deuil de **M. TULINO CIRO**, sera célébrée demain mercredi, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Théodore, rue des Dominicaines.

AVIS DE DECES (Aubagne)

Mme Henri Bannelier, née Lavet ; M. Henri Bannelier, médecin aide-major de 1re classe ; M. Jean Bannelier ; Mlle Paule Bannelier ; Mme Lavet, en religion Sœur Saint-Raymond ; M. et Mme Léon Sénès et leurs enfants ; Mme veuve Vallier et sa fille ; Mlles Icardent ; M. et Mme Guigou ; Mme veuve Bannelier ; Mme veuve Aubert ; Mlle Victorine Bistagne ; Mme Louise Sibelly, sa dévouée servante, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve Marie LAVET, née AUBERT

leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, cousine, alliée et amie, décédée dans sa 56e année, le 17 février 1918, munie des Sacrements de l'Eglise. Les obsèques auront lieu le mercredi 20 du courant, à 8 heures du matin. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Pour la signature et les obsèques, cours Legrand, 8, Aubagne.

AVIS DE DECES

M. et Mme Louis Balestra, née Laissac, et toute leur famille font part du décès de **M. Adolphe LAISSAC**, leur père regretté, décédé le 18 février, à l'âge de 56 ans. Le convoi funèbre aura lieu le 19 février, à 4 heures de l'après-midi, boulevard de la Blancarde, 150.

Mme veuve Henri Delpin ; M. et Mme Paul Delpin, née Lorenzy-Palanca, et leurs enfants ; M. Alfred Delpin et son fils Henri ; M. et Mme Lagorio, née Delpin, et leurs enfants ; M. et Mme Henri Sabatier, née Delpin ; Mme Jean Savon, née Delpin, ses enfants, et M. Jean Savon ; Mme veuve Jean Giraud, née Delpin ; Mme veuve Paul Georges, née Delpin, et ses enfants ; les familles Delpin, Teissier, Cellier, Lorenzy-Palanca, Audibert, Savon, Sabatier, Giraud, ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

M. Henri DELPIN

leur époux, père, grand-père, beau-père, oncle, parent et allié, décédé à Monte-Carlo, le 17 février 1918, à l'âge de 73 ans, muni des Sacrements de l'Eglise. Un avis ultérieur fera connaître le jour et l'heure des obsèques.

Les obsèques de **M. Claude MONTEL**, horticulteur, auront lieu aujourd'hui mardi, à 2 heures après-midi, boulevard de Louvain, 3.

Les obsèques du soldat **DIALO MALICK**, du 4e colonial, décédé des suites de blessures de guerre, auront lieu ce matin, à 8 heures 30, à l'hôpital de la Rose.

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES **72 fr.**

A l'Inouï Tailleur MARSEILLE { Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60 Bde de la Madeleine, 37

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

Revue Financière

Paris, 18 Février.

La tenue de la cote est meilleure en fin de semaine. Les difficultés que rencontrent nos ennemis par suite de leurs visées annexionnistes causent une certaine satisfaction sur notre place, mais il faut surtout noter une reprise générale du groupe russe, reprise bien légère sans doute. Nos rentes continuent à se traiter très favorablement.

Avec l'établissement de la carte de pain on a inauguré la période des restrictions qu'impose la patriotique préoccupation de ménager nos ressources et d'assurer une équitable répartition des denrées. Nous devons nous efforcer de développer l'effet de ces prévoyantes mesures par une mise en œuvre toujours plus active et plus féconde de nos moyens de production.

Nous nous assurerons ainsi l'avantage du « dernier quart d'heure » qui décidera de la victoire, tout en nous créant des disponibilités dont nous devons faire le plus utile emploi pour nous-mêmes et pour le pays en achetant des bons ou des obligations de la Défense Nationale.

Les bons rapportent 4 % à trois mois et 5 % à six mois ou un an d'échéance. Leurs coupons, exempts d'impôts, sont payables d'avance.

Les mêmes avantages se retrouvent dans les obligations de la Défense Nationale émises au pair, c'est-à-dire 100 fr. par 5 fr. de rente et que l'on peut, à son gré, se faire rembourser au bout de la première année et ensuite après chaque période de six mois. Si on les conserve jusqu'à leur échéance, qui est de cinq ans, on reçoit à ce moment une prime de six mois d'intérêts supplémentaires.

Bourse de Marseille du 18 Février

3 % au porteur, 57 50. — 4 % libéré, petites coupures, 69 80; coupures de 100 et 200 fr., 69 70; non libéré, 69 80; coupures de 1.000 fr., 69 60. — 5 % 1915-1916, 87 50; coupures de 200, 500 et 1.000 fr., 87 50. — Panama, 119. — P.-L.-M., 935. — Ville de Paris 1898, 316; 1910, 255; 1912, 234; 1917, 500. — Foncières 1879, 490; 1885, 837. — Communales 1906, 380. — Foncières 1909, 209. — Communales 1912, 200. — Foncières 1913, 405. — P.-L.-M., fusion ancienne, 386. — Suez 5 % nouvelle, 530. — Société Marseillaise, 582. — Fraissinet et Cie, 905. — Messageries Maritimes, 272. — Compagnie Mixte, 470. — Transatlantique, 304; actions de priorité, 297. — Transports Maritimes, 1109. — Charbonnages des Bouches-du-Rhône, 545. — Grand'Combe, 3275. — Raffineries Saint-Louis, 2190. — A. Granoux et Cie, 269. — Vermiinck (E.-A. et Cie, 167. — Afrique Occidentale, 2205. — Chantiers et Ateliers de Provence, 1120. — Ciments Romain Boyer, 167. — Commerciale Française de l'Indo-Chine, 394. — Docks Libres et Magasins Généraux, 260. — Extrême-Orient, 616. — Fournier L.-Félix et Cie, 386. — Froid sec, part de fondateur, 320. — Grands Travaux de Marseille, 830. — *Petit Marseillais*, 330. — Salins du Midi, 2900. — Raffineries de Soufre réunies, 192. — Tuileries Romain Boyer, 146. — Vignobles de la Méditerranée, 425. — Ville de Marseille 1917, bons communaux de 500 fr., 501. — Docks et Entrepôts de Marseille, 357. — Immobilière Marseillaise, 370. — Tramways, 360. — Transports Maritimes à vapeur, 473.

ETAT-CIVIL

L'état civil a enregistré, les 17 et 18 février 34 naissances, dont 1 illégitime, et 76 décès, dont 7 d'enfants.

La TEINTURE IDÉALE

permet aux MENAGERES

de teindre économiquement elles-mêmes, en NOIR et toutes nuances, tous VÊTEMENTS : coton, laine, mi-laine, soie, etc.

VENTE DANS TOUTES DROGUERIES, MERCERIES, etc.

Producteurs Français, adhérez à la

XIe FOIRE DE PARIS

du 15 au 31 Mai 1918

ADMINISTRATION, 8, PLACE DE LA BOURSE — PARIS

LA CLAIRETTE Produit exquis pour remplacer le Vin (0,25 c. le Litre EN PAQUETS

En vente dans les épiceries **Meynadier**, cours Belsunce, allées de Meilhan, chemin des Chartreux. — Chez **Meyer, J. Laslaz**, successeur, chemin du Rouet, 193. — **Frèze**, boulevard de la Madeleine, 138. — **Becchi**, place d'Aubagne.

Agent général : A. OLIVIERI, 27, rue d'Anvers, au 2e

ÉCOULEMENTS CYSTITE

Traitement radical le plus économique par le Spécifique Galopin

Un seul Flacon suffit pour Guérir

les **écoulements** même anciens qui demandaient des mois de traitement. C'est le remède des **échauffements**, de la **cystite** et de la **goutte militaire**. Le flacon de **50 capsules GALOPIN** est expédié franco contre mandat de **3 fr. 60** adressé à GASTINEL, ph., **94, r. République, Marseille**

Dépôt : Anastay, pharmacie Principale, 3, rue de l'Arbre.

POMPES

MOTOS-POMPES et MOTEURS

Cuivrerie, Matériel d'Incendie et Extincteurs

Tuyaux cuir, toile et caoutchouc

SEAUX EN TOILE

PAUL DEVEZE, 8-16, rue Belsunce, MARSEILLE

COMMISSAIRES-PRISEURS de MARSEILLE

Vendredi 22 février, à 14 h. 30
20, rue Cornéille

VENTE AUX ENCHÈRES

après dissolution de société

Fonds de Fumisterie

plomberie et tôlerie

avec droit au bail verbal, mobilier, matériel et lots importants de marchandises.

Mise à prix..... 7.000 fr.

Visible vendredi, de 9 à 11 h.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Pelen, avocat, 68, rue Montgrand, liquidateur.

ON pourra se procurer dès ce jour chez Liotier, avenue Cantini, 13-15, les petites boules de

Charbon de bois

au prix de 20 fr. les 100 kilos, par 25 kil. et au-dessus.

SAGE-FEMME

Mme Isoard-Arnaud, allées Capucines, 26, prend pensées. Consultns t. l. j. Discrétion.

Régénérateur des Bronches du Dr Auber

guérit sûrement et rapidement **Phtisie, Tuberculose, Bronchites, Coqueluche, Rhume, Asthme, Grippe, Influenza.**

Prix : 6 francs le demi-litre, impôt compris

(Franco par 6 flacons)

Pharmacie COBOL, 93, rue de la République, Marseille

CABINET LAJOUX

CREMERIE-DEGUSTATION

la plus import. et la mieux située de la ville, fortune à faire en très peu de temps, à enlever dans de bonnes conditions avec facilités de paiement.

VINS, HUILES, SAVONS

dans très bon quartier, fait 200 fr. de recettes p. jour, affaire de t. repos, superbe logement avec long bail.

EPICERIE FINE

sur très beau boulevard passager, riche installation, recettes 200 fr. p. jour, à enl. cause décès avec 4.000 fr.

TEINTURERIE

dans importante banlieue, laisse 300 fr. p. mois, bénéfic. justifiés, superbe log., à saisir avec 4.000 fr.

SIROP INFANTILE GIMIÉ contre CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES. MUGUET. En vente partout. Dépôt : Phie McILHAN, 8, al. Meilhan. Se méfier des imitations.

CHAUFFOURNIER

On demande). Ecrire Meunier, 10 boulev. Longchamp.

CHAMBRE meublée est demandée en fam., de 25 à 35 fr. Ecrire M. Gilles, rue Jeune-Anacharsis, 14.

Commanditaire ou associé

demandé pour import. fourniture bois de construction Guerre et Marine. Voir **Comptoir Universel**, rue Tapis-Vert, 48, urgent.

OU PINTO VENDE

Ecriteaux et Enseignes

en tous genres, sur cartons, calicot, etc.

MAISTRE, place Préfecture 1

MARSEILLE

Etude de Me Louis SAVY, avocat-avoué, successeur de Me Ch. SAVY, 30, rue Montgrand, Marseille.

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

Par licitation

D'UNE GRANDE MAISON avec arrière-maison et cour, sise à Marseille, rue Montgrand, 28, 5 étages sur rez-de-chaussée et caves, 5 fenêtres sur la rue Montgrand.

Mise à prix..... 250.000 fr.

Adjudication le vendredi 1er mars 1918, à 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Marseille.

Pour renseignements, s'adresser à : 1° Me Savy, avoué, poursuivant la vente, rue Montgrand, 30 ; 2° Me Perrin, avoué colicitant, rue Montgrand, 21, ou consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Marseille (Palais de Justice).

Signé : L. SAVY.

Avis de convocation

MM. les actionnaires de la Société anonyme « L'Orient de Marseille », sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le dimanche 24 février 1918, à 10 h. précises du matin.

A LOUER ou vendre local et terrain, superficie 900 m. c., pouv. conv. industrie ou grand commerce, comp. mais. habit., hangars, occupant demi-superficie et jardin. Pour renseign., S'adr. M. Fillieux, 111, rue République, Bessèges (Gard).

Le gérant : VICTOR HEYRIES

Imp. Ster. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

FEMMES qui SOUFFREZ

de **Maladies Intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarite, Tumeurs, Pertes blanches**, etc.

REPRENEZ COURAGE

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, qui vous guérira sûrement, **sans poisons ni opérations**, c'est la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

FEMMES QUI SOUFFREZ, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat que vous n'avez pas le droit de désespérer. Vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la **Jouvence de l'Abbé Soury.**

Exiger ce portrait

La Jouvence de l'Abbé Soury

c'est le salut de la Femme.

FEMMES QUI SOUFFREZ de **Règles irrégulières** accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de **Migraines**, de **Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes**, etc. : Vous qui craignez la **Congestion**, les **Chaleurs, Vapeurs, Etourdissements** et tous les accidents du **RETOUR D'AGE**, employez la **Jouvence de l'Abbé Soury** qui vous guérira sûrement.

Le flacon : **4** fr. **25** dans toutes les Pharmacies ; **4** fr. **85** franco gare. Les 4 flacons, **17** fr. expédition franco gare contre mandat-poste adressé à la Pharmacie Mag. **DUMONTIER**, à Rouen.

Ajouter **0** fr. **50** par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la Signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratis)

LOUVRE DENTAIRE 1, RUE COLBERT, 1 -- MARSEILLE

Restaurations buccales et faciales
Redressements des dents. Appareils et Dentiers de ts systèmes. Extractions s. douleur.

60 Ans de SUCCÈS. LE MEILLEUR, LE PLUS AGREABLE PURGATIF

THÉ BLAIZE PERE

Dépuratif, laxatif par excellence. Efficace contre goutte, rhumatisme, maladies de la peau, affections nombreuses provenant des vices du sang ; maladies de l'estomac et de la vessie. Tiée phie

4 a, rue Méolan. — MAISON CENTENAIRE. — Le SECOND magasin par la rue de Rome.

Annonces Economiques "Classées"

Les ANNONCES doivent nous parvenir :

Le Lundi soir avant 5 heures pour paraître le Mardi ;
Le Jeudi soir avant 5 heures pour paraître le Vendredi.
Elles sont reçues aux bureaux de l'AGENCE HAVAS, 31, rue Pavillon.

50 centimes la ligne. — Minimum : **2** lignes.

DEMANDES D'EMPLOIS

MONSIEUR disposant de quelques heures demande encaissements, bonnes références, Blanc, 50, rue Sainte-Françoise.

JEUNE homme, belle calligraphie, bonne instruction, demande emploi. Darmon Marie, 6, rue Vacon.

HOMME marié demande place jardinier connaît tous traitements des animaux et sait conduire, bons certificats. Ecr. Joseph Coste, ancien chemin de Saint-Barnabé, 8, à côté des allées de la Compassion.

JEUNE fille instr., bonne éduc. désire place dans fam., gouv., demoiselle de comp. prét. modestes, voyagerait. Mygda, 79, ch. de Montolivet, Marseille.

JEUNE FILLE sérieuse désire pl. hôtel ou pers. seule. Ferait ménage matinée ou journée. Ecr. ou s'adr. Céline, 3, rue Gustave-Ricard.

JEUNE DAME connaissant commerce demande emploi quelconque une partie de la journée ou toute. S'adr. ou écr. rue de Rome, 105 a, Décrottage.

OFFRES D'EMPLOIS

ON DEMANDE des coupeurs et des finisseurs chez Reggio et Ricard, 5, Bd Vauban.

ON DEMANDE deux fraiseurs de talons et une ponceuse, maison Malaspina, 30, rue du Muguet.

ON DEMANDE un ouvrier peintre en voitures. S'adresser à M. Maingault, route de La Valette, 24, Toulon.

COUPEURS de tiges sont demandés, manufacture de chaussures Gamonet fils et Rougier, 85, rue Cherchell.

PANTALONNIERES demandées en atelier (machines à moteur) et à domicile, rue Ferrari, 63, magasin.

ON DEMANDE cyclistes pour service de nuit, sérieuses références exigées, 3, cours Devilliers, rez-de-chaussée.

ON DEMANDE des mécaniciennes pour l'atelier et ouvr. à domicile, pour le pantalon et la veste, Mme Gaymard, 66, rue Sainte.

ON DEMANDE jeune bonne d'enfant et ménage, sérieuse. S'adresser Chaussures Marcel, 16, rue Saint-Ferréol.

SITUATION lucrative et indépendante pour mess. ay. relations, p. plac. riche, Histoire Guerre, Marseille et départ. limitrophes. Se prés. Sam. 1, boulevard Dugommier.

ON DEMANDE une bonne tailleuse journée. J. Voit, 50, rue Chevalier-Paul.

ON DEMANDE un homme de peine emballeur à la fabrique de couronnes, 22, rue Tapis-Vert.

PIQUEUSES de bottines sont demandées chez Ferrante, 1, rue Chantecler (boulevard Tellenne).

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 14 ans sachant lire et écrire pour les courses, présenté par ses parents, chez M. Aubépart, 35, rue Vacon.

ON DEMANDE de bonnes ouvrières jupières, corsagières, jaquetières et une jeune fille pour faire les courses présentée par ses parents, travail assuré toute l'année. Anaïs Thaon, rue Saint-Ferréol, entrée 11, rue Pavillon.

ON DEMANDE de bons ouvriers monteurs, cordonniers p. le cloué, façon bien payée, chez d'Amante, rue Thiars, 42.

ON DEMANDE femme de chambre, bonnes références. S'adr. hôtel Bordeaux.

ON DEMANDE une ouvrière et un typo-minerviste, imprimerie Moussard, boulevard Baille, 47.

FEMME de ménage est demandée le matin, magasin, 1, rue d'Anvers.

COIFFEUSE sachant faire l'ondulation Marcel est demandée, Salon Régent, 16, rue du Jeune-Anacharsis.

ON DEMANDE jeune apprenti présenté par ses par. 11, rue Pisançon « Au Ravioli ».

FEMME pour la cuisine est demandée 11, rue Pisançon « Au Ravioli ». Se présenter à partir de 8 heures.

ON DEMANDE des jeunes filles pour finissions de vestes militaires et pour les courses, rue Dragon, 38, magasin.

ON DEMANDE un déformeur de lisses chez M. J. Payan, 43, rue d'Aix (domaine).

ON DEMANDE des apprenties tailleuses et des apprenties dégrossies, 11, rue de la Darse, au 2e.

ON DEMANDE une pompière, une demi-ouvrière et un apprenti tailleur, 106, Grand'Rue, au 5e.

ON DEMANDE de bonnes ouvrières pour le costume kaki, 3, rue Fortia.

LA MAISON Thiéry et Sigrand demande un jeune homme de 15 à 16 ans, présenté par ses parents, pour faire les courses.

ON DEMANDE un jeune garçon pour livraison, imprimerie Méditerranée, 55, rue Breteuil.

ON DEMANDE des ouvrières repasseuses et des demi-ouvrières, travail assuré toute l'année, 106, rue de l'Evêché (angle rue République).

JEUNE homme 14-15 ans est demandé pour faire les courses, Imprimerie du *Sémaphore*, rue Venture, 17.

ON DEMANDE une demi-ouvrière repasseuse, rue des Bons-Enfants, 1, magasin.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 14 ans pour faire les courses, maison Blanc et Loubet, tailleurs, r. Saint-Ferréol, 36, 1er.

ON DEMANDE une bonne ouvrière et une apprentie repasseuses, 2, rue Lafayette, magasin.

ON DEMANDE des ouvrières pour la veste drap et kaki et une mécanicienne pour la machine à boutinnières, Colsact, 3 et 5, pl. de la Corderie.

ON DEMANDE de jeunes porteurs, à l'Agence Havas, 31, rue Pavillon.

ON DEMANDE mécaniciennes pour vestes kaki, 2, rue de la Fare.

ON DEMANDE une manutentionnaire pour la lingerie, maison Etienne Baylle, 26, rue Tapis-Vert, au 1er.

ON DEMANDE bonne à tout faire, nourrie, non couchée, 79, ch. de Montolivet.

ON DEMANDE un apprenti de 14 à 15 ans, Fabricants Réunis, 34, rue Pavillon.

ON DEMANDE une bonne brodeuse, aux Dentelles Réunies, 46, rue Vacon.

ON DEMANDE une bonne à tout faire avec références, âgée de 20 à 30 ans. S'adr. rue de Rome, 28, entresol.

BOURSE DU TRAVAIL (téléphone 9-29). — On demande : des ouvriers fumistes et tôliers-fumistes, à Cannes (A.-M.); un ouvrier malletier-ferreur, à Toulon (Var); un ouvrier chaudronnier (cuivre et fer) et un tourneur sur métaux (professionnel), à Lunel (Hérault); un ouvrier typographe pouvant au besoin faire la place, à Salon (B.-d.-R.); un ouvrier meunier, à Vitrolles (B.-d.-R.); un bon chaudronnier en cuivre pour le neuf, connaissant l'échaudeuse et le pulvérisateur, et pour diriger, à Carcassonne (Aude); un bon ouvrier charron, à Aix (B.-d.-R.); deux jeunes frappeurs pour travaux divers; des ouvriers tourneurs sur métaux et des ouvriers ajusteurs; un pompier-tailleur; un demi-ouvrier ferblantier ou apprenti dégrossi; des ouvriers ou demi-ouvriers chapeliers pour dames; des appréteurs-tailleurs; des ouvriers menuisiers, un bon ouvrier joaillier; des ouvriers scieurs pour la circulaire; des ouvriers ébénistes; un ouvrier charron; des ouvriers tôliers; un bon piqueur de chaussures; un ouvrier ou demi-ouvrier cycliste; un ouvrier plombier-zingueur; un ouvrier tapissier-matelassier; des ouvriers cordonniers pour le cloué; des apprentis : typographe dégrossi, papetier-relieur, ferblantier, malletier, peintre en bâtiment, menuisier dégrossi, cuisinier, électricien, modeleur-mécanicien; des jeunes gens de 13 à 15 ans pour courses; un jeune garçon de bureau de 13 à 14 ans; une ouvrière lingère pour la confection; une ouvrière mécanicienne pour la paille; une ouvrière tailleuse; une ouvrière et demi-ouvrières confectionneuses; des placières pour modes; une ouvrière et apprentie modistes; une ouvrière repasseuse; une demi-ouvrière et apprentie coiffeuses; une ouvrière et apprentie margeuses en litho; une apprentie postichesse dégrossie ou non; une apprentie papetière. — S'adresser Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement. Il n'est répondu qu'aux lettres avec timbre pour réponse.

LEÇONS

LES PERSONNES de la région du Midi trouveront aux Etablissements Jamet-Buffereau allées de Meilhan, 15, à Marseille, toutes facilités pour apprendre sur place en leçons particulières ou par correspondance la comptabilité et la sténo-dactylo. Programme gratuit. Diplômes. Facilités de paiement.

INSTITUT COMMERCIAL COLBERT 6, r. des Feuillants et Noailles. Fondé en 1900 *Cours privés ou gratuits*, 8 à 21 h. (Des cours spéciaux sont réservés aux jeunes filles). Comptabilité, Sténo-Dactylo, Calligraphie, *Français, Anglais. Concours :* Elèves Officiers, Postes, Télégr., Banq., Pes.-Jurés, P. et Ch. *Cours par correspondance.* Placement gratuit. COMPTABILITÉ ; Organisation pour Travaux et Vérifications.

PENSIONS DE FAMILLE

PENSION FAMILLE p. l. deux sexes, dep. 180 fr. p. m., air, soleil, bon. cuisine, trajet, 12 minutes arrêt tram, 79, ch. Montolivet.

OUVRIER mobilisé prendrait pension chez personne seule. Ecr. Charles, r. d'Aubagne, 98.

TRES bonne pension p. enfants 4 à 7 ans, 50 francs par mois, Gerbert, institutrice, 34, Montée des Oblats.

PROPRIETES

A VENDRE, maison ,10.000 fr., rap. 15 %. Ecr. Vella, Becouarn, poste restante.

LOCATIONS

MONSIEUR sér. b. réf. dés. louer chambre fam. ou pers. hon. Ecr. Chappas, 8, rue de l'Etoile.

DEMANDE chambre à louer pas trop loin de la place Castellane. Ecr. à Romassone, Saint-André, Marseille.

FONDS DE COMMERCE

EPICERIE à vendre, rue Magali, à l'Estaque-Plage, maison V. Decoise.

EPICERIE à vendre, cause départ. Vin-bazar, 17, rue Sylvestre. Pressé.

BAR-RETAURANT, meublé, 46 ans d'existence, boulevard des Dames, 84.

A VENDRE grande épicerie italienne, avenue d'Arenc, 108. Renseignements au dit magasin.

EPICERIE à vendre cause départ, bonnes conditions, 22, rue Bernard, Belle-de-Mai.

OCCASIONS

VENDEZ TOUT vos vieux bijoux, brillants, vieux dentiers, je paie très cher. Voir 4, rue Rouvière, au magasin.

A VENDRE voiturette de Dion Bouton, d'occasion, à magnéto, force 4 chevaux et demi. Ecrire agence *Petit Provençal*, Draguignan.

ON DESIRE acheter d'occasion un banc avec scie circulaire. Faire offres à M. Maurel, fabricant de nougat Mignon, à Gardanne (B.-du-Rh.).

A VENDRE de fortes machines à coudre d'occasion, état neuf et autres, rue Vincent, 98, au magasin.

MEUBLE à vendre, centre, tr. sérieux, 19 chambres, peu de frais. Rapp. 13.200 fr. Prix : 23.000 fr., dont 16.000 comptant. Ecr. 78, abonné bureau central, Marseille.

A VENDRE belle sal. à manger et chambre Louis XVI noyer frisé, toilette, 4, rue Rouvière, 1er.

PIERRES A BRIQUETS extra 5 m/m long, le cent, 13 fr., franco m.-poste, Gouirand, rue des Trois-Rois, 24, 3e étage, Marseille.

CAISSERIE en tous genres, échalas, piquets pour vignes, prix modérés, F. Caire, scierie, Grans (Bouches-du-Rhône).

MACHINES à coudre « Singer » et « Jones » pour piqueuses de bottines et autres, grosses et petites, riches occasions. Achat de machines à coudre. On paie plus cher que partout ailleurs, 35, rue de Village, magasin.

A VENDRE machine à écrire, état neuf. Cermenatiu, 86, rue Haute-Rotonde.

ON DEMANDE un arbre de scie circulaire environ 50 millimètres de diamètre, avec paliers et poulies fixes et folles. Faire offre scierie électrique, boulevard des Vignes, 3, Capelette.

ACHETERAI brûloire à café d'occasion, de 10 ou 5 k. Balestra, r. Clovis-Hugues, 61 a.

A VENDRE fourneau à gaz, phare, balance et poêles en tous genres, rue Crillon, 26.

FUTS vides de vin bon état 350/400 lit. à vendre. S'adr. 99, rue Ferrari (magasin).

A VENDRE, machines à coudre, petites et grosses. Ecr. à Tomassone, St-André, Mille.

VELO, 80 fr., à vendre, roue libre, frein, pr. neuf, Bar de la Gare, Saint-Marcel.

MACHINES à COUDRE depuis 25 fr. et autres, p. confections, 43, Grand'Rue, 2e ét.

BARQUETTE, 19 pans, 2 paires rames et accessoires, je donne le tout pour 150 fr. Allizier, 47, Bd de Paris. Tél. 49-98.

ANIMAUX

1.200 FR. DE RENTES avec 100 poules. Méthode sûre, doublant la ponte. Not. c. 1 timb. Ponderie Ovidor, Marseille.

MARIAGES

MARIAGES sérieux et honorables, sans agence par journal *Le Réveil*, 6 *bis*, rue du Sénéchal, à Toulouse. Discrétion assurée.

CELIBATAIRE, 40 a., Ital., réformé, bien s. t. rap., désire pour mariage sérieux Dlle ou Vve, s. enf., de 30 à 38 ans, petit avoir. Agences s'abstenir. Ecr. Antoine R., route Nationale, 130 (Saint-Louis), Marseille.

VEUVE, 60 ans, 10.000 rente, ép. rentier. L'Universel, 13, rue de la Palud, Marseille.

VEUVE sans enfant 41 ans, 12.000 rente, ép. rentier ou industriel. L'Universel, 13, rue de la Palud.

MONSIEUR, 49 ans, 100.000, ép. demoiselle ou veuve ay. rente. L'Universel, 13, rue de la Palud.

RENSEIGNEMENTS avant mariage, recherches, surveil., divorces, formalités, mariages, s'occupe de toutes affaires, discrétion. L'Universel, 13, rue de la Palud, Marseille.

M., 55 a., veuf.s. enf., avec avoir, désire mariage avec personne rap. d'âge et pet. av. Ecrire rue de la Darse, 69, M. Dor.

MONSIEUR, jolie retr. et avoir, dés. mariage en rap. Ecr. Pol, r. Longue-Capucins, 40.

VEUVE, 52 ans, seule, ay. modeste intér., éléments et aptitudes commerciales, l'art de l'élevage, s'unir. à ouvrier sérieux, seul, rap. d'âge, b. d. sa person. Rép. q. l. signée, av. adresse. Mme Carles, poste restante Colbert.

AVIS DIVERS

ALIMENTATION

BEURRE frais de montagne. Postal de 3 kilos, 25 fr. 50 ; 5 kilos, 42 fr. 50, et 10 kilos, 85 fr. franco, à partir de 3 kilos contre mandat adr. à Juilhot-Bruère, Tence (Hte-Loire).

BEURRE de table, 7 fr. et 7 fr. 50. Grande épicerie de St-Barnabé, à Saint-Barnabé.

AUTOMOBILES ET CYCLES

BICYCLETTES hommes et dames, neuves et d'occasion, ventes et achats, échanges, réparations, accessoires, gros et détail. Gabriel Jullien, 6, rue Lafon, Marseille.

1o MOT. élect. Alioth 1 3/4,190 v.,50 p., 1.400 t.; 2o Auto Cottereau 1 cyl., 8 HP, m. Bosh, 4 pl. ou canette, cap., p.-b., à vend. ou éch. contre moto, side-car, etc. Fernix, Aix.

VENTE, ACHAT, LOCATION. — Cycles, vélos neufs et occasion, hom. et dame. Cycles Fernix, 11, cours Sextius, Aix.

A VENDRE moto Peugeot 3 1/2 HP, accu. transformable, bon état, occasion 260 fr. Payan, rue Port-Said, 33.

COMBUSTIBLES

CHARBON de pierre, ovoïdes, anthracite, tarif municipal. Charbon de bois de pays en sacs de 25 kilos, livré de suite. Vincent, rue de la Comète, 5 et 7. Tél. 36-84.

A VENDRE bois à brûler. S'adr. boulevard des Vignes, n° 3, Capelette.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

POUR être fixé sur toutes affaires, tous procès, etc., voir Humbert, défenseur, rue Rouvière, 4. (Consultation, 3 francs).

GARDE D'ENFANTS

ON GARDERAIT enfant à la campagne, 2 à 5 ans, soins maternels. S'adr. Belleudy, campagne Irène, Saint-Julien.

MARRAINES

ADJUDANT belge, 23 ans, sérieux, famille aisée, désire correspondre avec jeune fille monde, mariage. Ecr. D. Goudertier, adjudant, Z-292, 8e comp., armée belge.

LEMARIGNIER, mécanicien aviateur, N. S. 462, C. R. P., serait heureux qu'une gentille marraine prenne son adresse et lui écrive.

DEUX jeunes poilus belges désirent entrer en correspondance avec gentilles marraines. Désiré Patris et Alfred Delacroix, Z. 261, 1re compagnie, armée belge.

ARTHUR Leurquin, D. 239, 2e escadron, armée belge, demande marraine de guerre.

PLETINCKX Laurent, sous-officier d'artillerie, Z. 296, 31e batterie, armée belge, 27 ans, au front depuis le début de la campagne, demande marraine jolie et gentille.

JEUNE TELEGRAPHISTE désirerait correspondre avec jeune demoiselle. Ecr. Aug. Trahy, 8e génie, détach, télégraph. au front.

MARRAINE est demandée par Arnauld Telesphore, 1er sergent Z-250, armée belge.

JEUNE BRIGADIER, 24 ans, depuis le début des hostilités en campagne, désireux avoir marraine gaie. Ecr. Jules Verlaine, brigadier, 31e batterie, Z-296, armée belge.

JOSEPH PERTERS, Z-82, 7e comp., armée belge, au front depuis le début, demande marraine.

BRUYNEEL Achille, sergent, Z-316, 1re comp., armée belge, demande marraine.

JEUNE poilu belge, au front depuis le début, demande marraine. Ecr. Benoit Dellis, Z. 231, 107e batterie, armée belge.

JEUNE télégraphiste désirerait correspondante jeune et gaie. Ecr. Fernand Besnard, 8e génie, détach, télégr., au front.

CINQ jeunes poilus ayant cafard désireraient marraines de guerre, jeunes et sérieuses. Ecrire aux noms ci-après : Cartéron Antoine, Michaud Roger, Michelot Joseph, Grégoire Léon, Biajoux Joseph, tous soldats au 56e d'infanterie, 6e compagnie, au front.

DEUX jeunes brancardiers, au front depuis le début de la campagne, demandent marraines. Ecr. Marcel Palfray, Louis Jombart, brancardiers, 3e génie, compagnie 2/3, au fr.

TROIS jeunes cyclistes belges, 21, 22 et 24 ans, demandent trois jeunes correspondantes sérieuses. Ecrire à l'adresse ci-dessous Maurice Derynek, Z. 20, armée belge.

JEUNE poilu belge, 24 ans, désire correspondre avec gentille petite marraine. André Bourguet, Z. 138, 85e batterie, armée belge.

SAPEUR serait heureux de correspondre avec marraine gentille, Julien, 7e génie, 15-61, B. C. M.

JEUNE S.-OF. désire correspondre avec jeune fille ou veuve. Ecr. Jourdan Paul, 35e colonial, 17e compagnie, au front.

DEUX sous-officiers belges, âgés de 25 et 26 ans, célibataires, désirent correspondre avec une gentille marraine de guerre, Gustave Deffrenne et Petré Marcel, tous deux au Z-320, 1er peloton, armée belge.

FRANCHIMONT Prosper, 24 ans, sergent Z-316, 1re comp. armée belge, demande marraine.

DEUX poilus belges gais, 23 ans, demandent gentilles marraines. Ecr. Gustave Monteyne et Camille Dekorte, Z-82, 8e comp. mitrail., armée belge.

GOSSET Armand et Castermant Joseph désirent correspondantes ou marraines. Ecr. Z. 260, 6e compagnie, armée belge.

JEUNE poilu de la classe 1915 demande marraine. Ecr. Alfred-Max Marisson, 70e rég. d'inf., 11e compagnie, 4e section, au front.

DEUX jeunes poilus des classes 15 et 17 demandent marraines gentilles. Ecr. Georges Albert et René Victor, 48e d'infanterie, 10e compagnie, au front.

QUELLE petite Française veut devenir ma marraine. Ecr. Janssens Emmanuel, Z. 40, 11e compagnie, armée belge.

POILU belge, 24 ans, demande marraine jeune et gaie. Ecr. Henneton Alfred, Z. 68, 7e compagnie, armée belge.

TROIS jeunes sous-officiers de cavalerie, armée belge, demandent marraines jeunes et gentilles pour correspondre. Ecrire à V. Hageman, adjudant ; L. Van Rompay, m. d. l. chef ; Ch. Mathei, m. d. l. mitr. Adresse Z. 218, armée belge.

ADJUDANT armée belge, triste et morose, désire correspondante gentille et rieuse. M. Jassoque, Z. 260, 5e compagnie, armée belge.

JEUNE soldat belge cherche marrains ou correspondante. Ecr. Pierre Pittois, Z. 280, armée belge.

DEUX poilus belges sans correspondants désirent gentilles petites marraines. Léon Père et Alfred Depessemier, 2e comp., C. I. G., armée belge.

JEUNE poilu, 26 ans, célibataire, au front depuis le début, verrier de son métier, demande gentille marraine. Ecr. Oscar Trigaux, caporal, Z. 240, 4e compagnie, armée belge.

SOLDAT belge, 30 ans:, demande gentille marraine. Ecrire Louis Boelen, C. I. G., 2e compagnie, 8e section, armée belge.

SOLDAT belge, 33 ans, demande gentille marraine. Ecrire Alphonse Cuyckens, C. I. G., 2e compagnie, 8e section, armée belge.

DEUX poilus belges, 25 ans, au front depuis le début, sans le quitter une minute, Croix de guerre, demandent chacun une gentille marraine. Ecr. Goffard Valentin, caporal, et Denis Jules, soldat, tous deux Z. 190, 10e compagnie, armée belge.

AU FRONT depuis le début et sans nouvelles de nos familles, nous demandons deux gentilles marraines. Ecr. Dingenen Georges et Lampen François, tous deux Z. 76, A. C., armée belge.

MARRAINE jeune, aimable et sérieuse, demandée par jeune timonier. Ecr. J. Briaru, q.-m., *Amiral-Tréhouart*, par B. N. M.

INFIRMIER demande gentille marraine ou correspondante. Ecr. C. Prioult, infirmier, 70e d'inf., 3e comp. mitrail., au front.

E. DEFRAINE, clairon Z 40, 1re compagnie, armée belge, engagé volontaire, demande jeune marraine.

POUR NOS SOLDATS

PIEDS SENSIBLES. — Les ampoules, écorchures, frottements douloureux de la chaussure ou de la selle sont prévenus ou guéris par le cosmétique « *Le Marathon* », baume des soldats et des marcheurs. Le bâton : *75 centimes* franco.

POUX et VERMINE de toutes les parties du corps sont rapidement détruits par la poudre végétale « *La Parasicide* ». Supprime l'onguent gris. Le paquet : *50 centimes*, franco. Laboratoire des Spécialités Hygiéniques, 10, rue de l'Abbé-de-l'Epée, Marseille.

REPRESENTATIONS

LIBERE, bientôt établi au Maroc, connaissant usage, parlant courram. langues locales, désirerait avoir *représentation* commerciale industrielle, Robert, hôpital La Rose, 83.

SAGE-FEMME

VACCINATION, ACCOUCHEMENTS, pensionnaires, 40 fr., consult. gratuites de 1 h. à 5 h. Place enfants. Mme Arnaud, sage-femme, boulevard de la Madeleine, 59.

SAGE-FEMME, herboriste de 1re classe, Mme Réjaud, r. de Rome, 93, au 1er. Consultat. tous les jours et le dimanche, de 9 heures à 5 heures. Correspondance. Discrétion.

SAGE-FEMME 1re classe lauréat Faculté de Paris, ex-chef Maternité Paris et hôpital Bordeaux. Traite maladies femmes et enfants. Prend pensionnaires. Consultations 9 à 17 h., Mme Castaing, 31, rue du Petit-Saint-Jean, 1er.

CLINIQUE dirigée par Mme Pasqualini, sage-femme 1re classe, médaillée, prend pension, toute époq., place enf. Accouch. 50 fr. Maladies des femmes, massage. Conseils gratuits. Bd Magdeleine, 47.

DIVERS

30 cartes postales, 1 fr.; supérieures, 1 fr. 50; extra, 2 fr. Tholozan, 4, r. Aspic, Nîmes.

ARCHITECTES entrepreneurs. Bertagne, carrier à Rognes, extrait toujours la pierre, en commande